

ÉCHOS

du pays

n°181

Bulletin d'informations de Haimps

Janvier 2024

Bonne année
2024

Noël des enfants



p.11

Vie scolaire : Les actualités



p.14

Ecole de musique



p.20



Recensement citoyen

Les jeunes gens (filles et garçons) nés en janvier, février et mars 2008 doivent se faire recenser le mois de leur naissance pour être convoqués à la journée défense et citoyenneté.

Cette démarche est obligatoire et ouvre des droits.



Bibliothèque

Jours et horaires d'ouverture au public :

Lundi : 15h00 - 17h00



Déchets

Collecte des ordures ménagères : tous les mercredis matin à partir de 5h

Collecte tri sélectif : tous les lundis matin à partir de 5h.

Distribution des sacs jaunes : ils sont disponibles à la mairie toute l'année.



horaires de la mairie

La mairie est ouverte :

Le lundi de 14h00 à 18h00

Le mercredi de 14h00 à 18h00

Le vendredi de 9h00 à 12h00

Le Maire assure une permanence le samedi matin de 8h30 à 10h00.



Inscription sur la liste électorale

Les personnes récemment arrivées dans la commune, ou celles qui ne l'auraient pas encore fait, peuvent venir s'inscrire sur les listes électorales.

L'inscription sur la liste électorale de Haimps entraînera automatiquement votre radiation de la liste où vous êtes actuellement inscrit.



Photos

Nous vous rappelons que vous êtes invités à nous proposer des photos pour la page de garde du journal communal. Les photos non retenues figurent quand même dans notre journal au fil des pages.

La photo de ce numéro est proposée par Vincent BAUDET. Le thème pour le prochain numéro est couleurs de printemps à Haimps.



Mairie de Haimps

1 Place du 11 novembre 1918 17160 Haimps

Tél. : 05 46 58 57 88

Courriel : mairie@haimps.fr • www.haimps.fr

Directeur de la publication : Thierry Goujeaud, Maire /

Réalisation : Commission communication / **Impression :** SEDI Equipement

Tirage : 215 exemplaires / **Dépôt légal :** n° 1160 du 16 mars 2009

Ont participé à ce numéro : Odile Fouchet, Géraldine Marchal,

Jennifer Gabeaud, Carole Toulotte, Philippe Barbeau,

Anne-Caroline Muller / **Photo de couverture :** Vincent BAUDET

SOMMAIRE Janvier 2024

2 INFOS PRATIQUES

3 EDITO

4 ACTUS

- Enquête de satisfaction aux lecteurs des Échos du pays
- La semaine du goût avec le Chef Corvez
- Ciaran a frappé chez nous aussi
- Avant que Domingos n'arrive
- Les bonnes surprises du 11 novembre 2023
- Incivilités par-ci, incivilités par-là
- Travaux d'aménagement sur le Briou
- Biodéchets – Nouvelles obligations
- Loi APER – Les zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables

- Avancement du projet DECI
- Une halloween organisée
- Après-midi déco
- Noël des enfants
- Epicerie LOKALITÉ
- Une distribution rocambolesque
- Brèves

14 VIE SCOLAIRE

- Les actualités de l'école de Haimps

17 VALS DE SAINTONGE COMMUNAUTÉ

- Le transport à la demande
- Un projet de légumerie sort de terre à Aujac

19 PAGES LIAISON

- Qu'est-ce qu'on mange par là-bas ?
- D'où sont originaires ces plats ?

- AIDEM
- Devenir Haimpsois (suite)
- Le saviez-vous ?
- Les randonneurs du pays de Matha
- Phil'o

22 CULTURE-LOISIRS

- Invitation à la lecture
- Bibliothèque
- Vie associative

27 RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Réunion du 19 septembre 2023
- Réunion du 16 octobre 2023
- Réunion du 20 novembre 2023

39 HISTOIRE DE MON VILLAGE

40 LE DESSIN DE PHILIPPE



Thierry Goujeaud,
maire de Haimps

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

2023 vient de se terminer. D'un côté, la guerre en Ukraine est toujours en cours, la situation au Proche-Orient est explosive, des attentats sont régulièrement perpétrés en France. Il y a aussi l'inflation qui impacte la vie de nombre d'entre nous et cette année qui a été la plus chaude de l'histoire avec des conséquences écologiques indéniables.

Voilà qui pourrait augurer des lendemains difficiles, mais soyons optimistes. L'avenir sera ce qu'en feront nos enfants.

En décembre, j'ai assisté, avec les élèves de CM2, à une animation débat sur le thème « Moi jeune citoyen ». Au cours de cette matinée, j'ai pu constater que les enfants se posent beaucoup de questions sur des sujets graves tels que la maltraitance, le racisme, la violence, le racket, la drogue, le harcèlement et les abus de tous ordres.

Mais d'un autre côté, ils sont conscients que pour bien vivre ensemble, et que tout se passe le mieux possible, il faut des règles et des lois que tout le monde doit respecter. Pour eux, il est aussi important de prendre soin des autres.

Alors, espérons que 2024 soit une éclaircie dans un monde qui a tendance à s'assombrir. Je vous propose que tous ensemble, nous habitant(es) de Haimps, soyons participatifs, solidaires et inventifs pour que notre commune reste un endroit où il fait bon vivre.

Bonne et heureuse année à toutes et à tous.

Edito

ENQUÊTE DE SATISFACTION

Aux lecteurs des ÉCHOS du pays

Dans le dernier numéro nous avons introduit une enquête qui vous était destinée afin de répondre à vos attentes en matière d'informations. Même si ce n'est pas facile, nous avons essayé d'en analyser les résultats.

Pourquoi faire une enquête de satisfaction aux lecteurs ?

Le questionnaire de satisfaction est la méthode la plus efficace aujourd'hui pour récolter un maximum d'avis. Cette forme de sondage de satisfaction est une évaluation de notre travail et de son rendu.

Depuis quelques années, nous avons fait évoluer notre bulletin d'informations. D'un numéro à l'autre, nous devons avoir des idées d'articles, des textes qui se veulent les plus clairs et précis possible. Nous nous donnons parfois beaucoup de mal et de stress sans savoir si ce travail débouche sur votre satisfaction.

Vous êtes des lecteurs fidèles

Seulement 10% des enquêtes distribuées nous ont été retour-

nées. Ceux et celles qui ont répondu sont des lecteurs assidus des Echos du pays. Dans une très grande majorité, ceux qui lisent le bulletin le lisent entièrement.

Seules deux personnes ne le lisent pas du tout mais elles ont trouvé l'enquête à l'intérieur. Il serait bien qu'elles se fassent connaître à la mairie, comme ça, pour leur confort, nous ne leur mettrons plus le journal dans leur boîte aux lettres.

Il y en a pour tous les goûts

Peu sont ceux qui ne lisent jamais certaines rubriques et 1/3 les lisent toutes. Dans le classement de vos préférences, nous trouvons les actualités, suivent le patrimoine local, les histoires du village et les travaux puis les réu-

nions de conseil, la vie associative et les articles culturels.

Ceux qui trouvent le moins votre faveur sont le dossier trimestriel, la vie scolaire et les pages liaison, mais tous ces sujets ont une note d'au moins 3 ce qui veut dire qu'ils vous intéressent tout de même.

Dans l'ensemble, vous considérez que tous les sujets abordés vous concernent et que tous les thèmes abordés sont justifiés.

La forme semble vous satisfaire

A priori vous ne souhaitez pas voir aborder des sujets en plus et la forme actuelle semble convenir au plus grand nombre (très bien pour 1/3 des réponses).

Mais certaines suggestions ont été faites afin d'améliorer le contenu. Nous avons trouvé : trop fouillis, il faudrait mieux classer les pages actus et liaison, développer la rubrique petites annonces, etc.

Nous remercions très sincèrement celles et ceux qui ont pris un peu de temps pour répondre à cette enquête. Même si vous n'avez malheureusement pas été aussi nombreux que nous l'espérions, nous continuerons d'essayer de vous apporter un maximum d'informations, dans un format agréable afin de vous donner envie de consulter votre bulletin municipal.

Enfin, n'oubliez pas que pour faire ce journal, nous sommes toujours en quête de personnes qui voudraient rejoindre la commission communication pour écrire des articles, fournir des photos, donner des idées de dossier... Vous serez les bienvenus.

L'équipe de rédaction

La semaine du goût avec le Chef Corvez

Effervescence à la salle des fêtes déguisée en restaurant gastronomique.

Le lundi 16 octobre, dès 9h, Jean-Yves CORVEZ et son équipe ont installé les ingrédients et les matériels indispensables à la confection des gourmandises que les apprentis cuisiniers allaient apprendre à préparer.

Les CM1 CM2 sont arrivés vers 9h30 et furent aussitôt équipés d'un tablier et d'une toque avant d'être envoyés se laver les mains.

Le Chef Corvez a préalablement présenté son équipe ainsi que les plats à réaliser. La classe a été divisée en deux équipes : celle qui était responsable du « salé » et celle qui allait se charger du « sucré ». La première équipe devait réaliser des canapés et des tomates antiboises, la seconde un dessert à base de chouquettes et de crèmes dont le résultat représentait un cygne. « ça donne faim ! » se sont déjà écriés quelques-uns... et même des mamans qui accompagnaient le groupe.

Pas si facile de couper droit et de manier la poche à douille !

Les enfants ont été attentifs aux instructions et se sont très bien tirés des embûches : trancher le



pain, tartiner sans faire des trous dans la tartine, découper le jambon bien droit, ne pas déchiqueter le saumon, disposer les divers ingrédients et les décorations avec délicatesse sur les canapés, éviter les tomates sans les perforer...

Du côté du sucré, la difficulté majeure était d'utiliser la poche à douille pour remplir une demi-chouquette de crème à la vanille, puis installer adroitement

deux petits morceaux de chouquette destinés à représenter les ailes du cygne dont le cou était ensuite posé sur la crème. Puis, de nouveau la poche à douille pour une petite boule de chantilly. La touche finale, l'ultime décoration consistait à dessiner sur l'assiette une toile d'araignée en chocolat. Ce fut très réussi !

La classe des CE1 CE2 a pris la suite des CM. Le programme était le même et il s'est déroulé avec un enthousiasme équivalent. A leur tour les plus jeunes ont réalisé les plats salés et sucrés avec brio. (photo 5)

Chacune des classes a eu droit à sa photo de groupe avec toute l'équipe de Jean Yves Corvez et la matinée s'est terminée juste à l'heure du déjeuner au cours duquel les petits cuisiniers ont pu enfin dévorer ce qu'ils avaient préparé.

Odile FOUCHET





Mercredi 1^{er} novembre la Charente-Maritime avait été placée en vigilance orange pour vents violents et risque de submersion. Seule la côte devait être touchée.

Comme chaque lendemain d'alerte vents forts, un tour de la commune s'imposait en particulier au Parvet où les arbres sont nombreux. En arrivant sur place, il ne fallut pas longtemps pour constater que la tempête avait fait son œuvre.

Les coups de vent survenus dans la nuit ont fait tomber quelques petites branches et un seul arbre... notre saule pleureur. Ce dernier n'a pas résisté et il s'est allongé sur la passerelle traversant le Briou ainsi que le long de l'aire de jeu, endommageant une partie du grillage.



Grâce à l'intervention rapide de Stéphane, l'aire de jeu qui avait été fermée provisoirement, a été mise en sécurité. L'arbre a été débité, les panneaux du grillage seront remplacés (2), les poteaux consolidés dès que possible. Mais, caprices de la météo obligent, le lendemain matin l'aire de jeux se trouvait inondée sous les eaux du Briou qui montait, montait, montait !

Thierry GOUJEAUD

Avant que Domingo n'arrive

Samedi 4 novembre à 12h13, nous avons reçu un mail nous informant que le département de la Charente-Maritime était placé en vigilance orange « vents violents » à partir de 18h.

Effectivement, le vent a commencé à s'affoler aux alentours de 18h pour se développer en bourrasques violentes vers 22h. Dès 22h50 un appel de La Pinelle nous signalait qu'il n'y avait plus d'électricité dans le hameau depuis environ 45 minutes. Une bonne partie de la nuit a vu le vent et la pluie faire leur œuvre et, dès le petit matin, nous avons pu constater les premiers dégâts.

Premier appel à 8h50 pour signaler un chêne tombé chemin des Comptes qui empêchait d'accéder à La Bonne Année.

Deuxième appel à 8h59 pour signaler plusieurs arbres tombés sur le chemin de La Pinelle qui empêchèrent d'accéder au hameau du même nom. Après avoir fait un premier tour du village on a constaté un arbre déraciné à la Fontaine, un autre vers le bois de la Garenne, une grosse branche sur le chemin de Massac où de nombreux peupliers étaient à terre le long du Briou. Sur ce même chemin, de nombreuses flaques d'eau rendaient la circulation dangereuse.

Route du Champs du bois une pancarte de signalisation arrachée, dans La Pinelle un mur tombé route de Coucoussac, et un peu partout dans le village des bacs OM sont à terre. A Haimps, les deux arches du



pont vert sont totalement sous les eaux ce qui fait que le Briou quitte son lit pour recouvrir les jardins. Autre conséquence, le Parvet est de plus en plus les pieds dans l'eau, la rue du Logis est un peu plus coupée.

A 16h30, des chiens qui s'étaient échappés, suite à un dysfonctionnement du portail d'entrée de leur résidence, ont été récupérés sur la route d'Aigre.

Outre La Pinelle, nos communes voisines de Louzignac, Massac, Sonnac et Beauvais (en partie) sont privées d'électricité.

19h16, message du Symba qui annonce 22 mm d'eau pour la nuit et la matinée du 6. La pluie risque de faire repartir les niveaux à la hausse.

19h29, message d'Enedis qui reconnaît que même si beaucoup d'efforts pour rétablir rapidement le courant ont été faits (renforts venus de Corse et de la Côte d'Azur, présence de deux hélicoptères), les conditions sur le terrain rendent difficile le rétablissement.

Voilà, la fin de journée est enfin là, il n'y a plus de vent, espérons que la pluie va elle aussi s'arrêter pour que nous retournions à une situation « normale ».

Thierry GOUJEAUD

Les bonnes surprises du 11 novembre 2023

Après 3 semaines de pluies quasi-incessantes, ce samedi 11 novembre le soleil s'est en n levé dans un ciel bleu.



On dit que la pluie fait sortir les cagouilles... mais ce matin-là, de nombreux hainpsois ont profité de cette accalmie pour participer à la cérémonie en souvenir des enfants de HAIMPS morts pour la France.

Avant de lire le message de Monsieur LECORNU, Ministre des Armées, Monsieur le Maire a tenu à nous rappeler que notre monument aux morts fêtait sa centième année et, à cette occasion, il nous a lu le pro-

cess-verbal du Conseil du 7 octobre 1923 qui relate l'inauguration du monument élevé à la mémoire des morts de notre commune, en présence des élus de l'époque.

Lénha, Charlyne et Perrine étaient, cette année, missionnées pour donner lecture de la liste des Hainpsois morts pour la France.

Au cours de la cérémonie, René BAPTISTE, s'est vu remettre par le Président de la F.N.A.C.A., Monsieur Philippe PORTRAIT, l'écusson

des porteurs de drapeau, charge qu'il remplit depuis 20 ans. Ce fut pour lui un moment de grande émotion.

Autre bonne surprise de cette matinée, c'est l'accompagnement musical qui a scandé les différentes étapes de la cérémonie. Ainsi, nous avons entendu successivement « Au drapeau », « Aux morts » et, pour terminer, « La Marseillaise ». Fabienne et Océane étaient ingénieurs du son grâce à la nouvelle acquisition de la commune, une sono portable.

La matinée s'est terminée, comme à l'accoutumée, autour du verre de l'amitié.

A noter que le soleil a disparu aussitôt après ce moment convivial.

Odile FOUCHET



Incivilités par-ci, incivilités par-là

L'incivilité est un comportement qui ne respecte pas une partie ou l'ensemble des règles de vie en communauté telles que le respect d'autrui, la politesse ou la courtoisie.

C'est aussi la destruction de biens communs.

Effraction aux vestiaires du foot

Le jeudi 2 novembre, en revenant du Parvet pour constater les dégâts, une personne nous attendait devant la mairie pour signaler qu'au cours du week-end deux des portes des vestiaires du stade de football avaient été forcées et qu'elles étaient ouvertes à tout vent. Ces vestiaires sont vides, le club n'est plus en activité depuis



plusieurs années, quel était l'intérêt de forcer ces portes ?

Dépôt sauvage au bois Gillet

Nous avons reçu un appel le 15 novembre pour nous signaler un dépôt sauvage au bout d'une vigne au Bois Gillet. Il semblerait que quelqu'un ait profité d'un démenagement pour venir déposer un tas d'ordures dans cet endroit peu fréquenté mais souvent utilisé comme une décharge !

Nous y avons retrouvé, pêle-mêle, des branchages, deux grosses bouteilles de gaz, deux moyennes de couleur beige et une de couleur rouge (camping). En plus,



un fauteuil en bois, un landau, un maxi-cosy, un siège auto pour bébé, de la vaisselle, etc.

Les serrures des vestiaires ont été réparées (ou changées) par Vincent, qui a également chargé et emporté tout le tas de détritus à la déchetterie.

Je crois malheureusement qu'il ne peut pas y avoir un seul numéro des Échos du pays dans lequel nous ne soyons obligés de relater un fait d'incivilité.

Thierry GOUJEAUD

Travaux d'aménagements sur le Briou

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de gestion et pour répondre aux obligations réglementaires, le SYMBA a pour projet de retirer les madiers en place au pont de remembrement à la Fontaine.

Le COPIL (comité de pilotage) composé d'un représentant de la commune, du président de la Gaule Mathalienne et du vice-président du SYMBA s'est réuni le 18 octobre, sur site, afin que soit présenté le projet.

Le constat ayant été fait qu'il y a une chute d'eau juste en aval des madiers et un substrat limoneux et colmaté en amont des madiers, il s'agit de la mise en place d'un radier disposé à l'aval immédiat du pont avec pour objectif la continuité écologique.

Rupture de la continuité écologique



Rupture de la continuité écologique

Les travaux consisteront à l'aménagement d'une rampe de 7m de long en apportant du calcaire. D'autre part, il est prévu l'ajustement d'une mare dans la zone humide située le long du Briou. Le début du chantier était prévu à la mi-novembre mais la crue du Briou en a obligé le report.

Thierry GOUJEAUD

Substrat colmaté en amont



Biodéchets Quelles sont les nouvelles obligations au 1^{er} janvier 2024 ?

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'article L541-21-1 du code de l'environnement, qui prévoit de nouvelles obligations sur le tri des biodéchets, doit être mis en œuvre par toutes les collectivités territoriales.

Qu'est-ce qu'un déchet biodégradable ?

C'est un déchet constitué pour l'essentiel de matière organique naturelle pouvant être décomposée, plus ou moins rapidement par des bactéries et/ou des champignons avant d'être réintégrée par les écosystèmes. Il est issu des parcs et jardins, déchets alimentaires, de cuisine, produits par les restaurants, les cantines, etc.

Que devons-nous en faire ?

Au 1^{er} janvier 2024, tous ces biodéchets devront être triés pour être valorisés. Selon l'article L541-21-1 du code de l'environnement, tous les producteurs et détenteurs de biodéchets sont concernés (ménages, collectivités...). Cette nouvelle obligation s'applique également aux services publics de gestion des déchets.

Pour respecter cette loi, les communes, EPCI ou syndicats,



peuvent installer une collecte séparée suivie d'une valorisation industrielle (collecte des biodéchets pour les amener dans une installation de compostage ou de méthanisation). Mais ce n'est pas obligatoire s'ils mettent en place d'autres mesures.

Que nous propose CYCLAD ?

CYCLAD va probablement décider la mise en place d'actions d'incitation au compostage individuel, en mettant, par exemple, à disposition des composteurs (comme cela a déjà été fait dans le passé).

Thierry GOUJEAUD

A partir du 2 janvier 2024, la collecte des bacs collectifs sera robotisée



Loi APER Les zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables

La récente loi d'accélération des énergies renouvelables prévoit que chaque commune participe à la planification des énergies renouvelables sur son territoire en identifiant des zones propices qui deviendront « zones d'accélération »

Le rôle de la commune

Un groupe de conseillers travaille sur l'élaboration de cartes par catégorie de production d'énergie renouvelable, comme par exemple : panneau solaire en toiture, panneau solaire ombrière, éolien, méthanisation, géothermie.

Quel est l'objectif ?

Tous les projets d'implantation de production d'énergie renouvelable se verront accélérés grâce à des délais d'instruction réduits.

Ce peut être des installations du domaine public ou bien même privé.

Quel est le processus ensuite ?

La Communauté de communes organisera un débat sur la cohérence des zones cartographiées après réception de tous les dossiers.

Puis le référent préfectoral fera une compilation des propositions afin d'assurer une vision d'ensemble qui sera ensuite transmise à la région qui a la compétence « énergie renouvelable ».

Pour finir c'est le comité régional de l'énergie qui a pour responsabilité de s'assurer qu'à l'échelle régionale, l'ensemble des zones d'accélération proposées seront suffisantes pour atteindre les objectifs définis dans la Programmation Pluriannuelle de l'énergie. Cet avis sera ensuite remis aux référents préfectoraux et aux communes, deux possibilités :

- Soit les projets sont suffisants, les cartes sont alors partagées avec chaque département et les communes.
- Soit les propositions sont insuffisantes : les communes devront alors identifier de nouvelles zones complémentaires. Le processus va se répéter.

Le conseil devrait avoir envoyé les documents après écriture de cet article, les cartes seront publiées et expliquées dans le prochain numéro des ÉCHOS.

Jennifer GABEAUD

Avancement du projet de « Défense Extérieure Contre l'Incendie »

La récente loi d'accélération des énergies renouvelables prévoit que chaque commune participe à la planification des énergies renouvelables sur son territoire en identifiant des zones propices qui deviendront « zones d'accélération »

Modification des textes de loi

Nous attendions avec impatience les nouveaux décrets sur les mesures légales à respecter avant d'approuver définitivement le projet. Nous avons bien fait car les distances de 400m qui étaient initialement à respecter pour protéger les maisons d'habitation, ont été augmentées à 500m. Concernant les protections des distilleries, il n'y a aucun changement. Ce qui a permis à Mr MAZIERE, responsable des schémas de défense contre l'incendie à la RESE, de refaire le projet et de diminuer le nombre d'installations sur la commune.

Nouveau projet

Dans la première version, 7 installations étaient nécessaires afin de respecter les mesures légales et de protéger toutes les habitations et établissements classés ICPE (distilleries), les fermes agricoles et tous les lieux publics. Entre déplacement des installations sur des terrains communaux quand cela était possible, accord de conventionnement ou de vente de terrain de la part des propriétaires, la quatrième version de notre SCDECI a vu le jour. Ce sont maintenant cinq réservoirs d'eau qui seront installés. Trois seront disposés dans le bourg (Haimps est, Fresneau, le Fief de Burie). Un à la Pinelle et un au Cluzeau.

Le budget total avoisine les 70 000 euros uniquement pour la mise en place des bâches, terrassement clôture et portail compris, La RESE assure également la remise en eau à vie des citernes après utilisation des pompiers. Il faudra ajouter à ce budget les achats de terrain et frais de notaire associés.

Des subventions sont prévues sur ce type de projet (Etat et Département) avec un reste à charge de 20% pour la commune, auquel il faudra soustraire les participations des deux exploitants couverts.

Jennifer GABEAUD

Une halloween organisée

Comme l'a écrit Sandrine Fillassier : « Halloween, c'est le jour où les enfants se déguisent en petits monstres, alors que d'habitude, ce sont des petits monstres déguisés en enfants.



Depuis plusieurs années déjà, la fête d'Halloween a supplanté le mar-di gras. Faut-il s'en réjouir ? En tous cas, cette exportation venue des Etats-Unis met un peu de vie dans nos villages ruraux.

A l'initiative d'Océane, une vignette « citrouille » avait été distribuée dans le dernier numéro de ce bulletin pour que les gens qui souhaitaient donner des bonbons aux enfants déguisés puissent se signaler. Mardi 31 octobre, de nombreuses portes se retrouvaient donc affublées de ce petit macaron.

Dans l'après-midi, ce furent d'abord de grands enfants qui ont déambulé dans les rues de Haimps, avant que les petits ne commencent à arriver. Il faut dire que ces derniers pouvaient participer



à « L'après-midi Halloween » organisée, de 15h à 17h30, à Sonnac par l'APE. C'est donc un peu avant la nuit tombante que les premiers petits fantômes, sorcières et autres squelettes ont fait leur apparition.

Certains timides, d'autres moins, se retrouvaient à frapper aux portes pour demander un bonbon ou un sort.

Thierry GOUJEAUD

Après-midi déco

C'est le pluvieux samedi 21 octobre que ce sont réunis quelques valeureux haimpsois pour l'après-midi déco.

Les palettes ont été préparées quelques jours avant, avec créativité mais surtout ingéniosité et persévérance, par Sylvie, Raymond et David.



La quinzaine d'enfants, en pleine forme pour le début des vacances, ont passé une première couche de peinture sur les 10 palettes. Rouge, jaune, vert, blanc, noir... Sapins, botte, boule et bonshommes de neige... les voilà tous en couleur ! Les parents, tout aussi motivés, ont également donné un fameux coup de main, surtout pour les finitions et la préparation du goûter et du café ! Les quelques courtes éclaircies ont permis aux enfants de profiter de la cour de récré en se faisant quelques passes de ballon. Les conseillères se sont revues un après-midi pour parfaire les décorations : nez, yeux, boules, boutons ont alors fait leur apparition ! Merci à tous pour votre présence et votre implication pour décorer notre village. À bientôt !

Géraldine MARCHAL

Noël des enfants

La commission a remis, cette année encore, les enfants à l'honneur avec la fête de Noël. Quelques petits changements d'animations, mais toujours le goûter et surtout la présence du Père Noël



Une participation en légère augmentation

Ce dimanche 10 décembre 2023, ce sont 35 enfants qui sont arrivés à la salle des fêtes. Hélas, notre lutin Alain n'a pas pu faire le ramassage dans son tracteur rouge : la pluie tombante sans intermittence depuis quelques jours ne s'est pas arrêtée pour l'occasion !

Des groupes d'âge et des ateliers Les enfants sont répartis en plusieurs groupes :

- Les 13 ados (11 ans et +) ont pris la direction de Matha, conduits par Sandrine, David, Denis, Jérôme et Thierry. Le cinéma de Matha nous a réservé une séance du film « The Marvels », Merci aux accompagnateurs !

- Les 10 enfants de 7 à 10 ans se sont réunis dans le réfectoire de la cantine afin d'écouter un conte raconté par Laureline.

- Les 12 plus jeunes, entre 0 à 5 ans, sont d'abord allés aux ateliers : ils ont dessiné, se sont fait maquillés par Océane ou Emmanuelle. Ils ont pu également fabriquer des magnifiques magnets en « plastique fou », des étoiles de Noël en paille ou même écrire leur lettre au Père Noël. En effet, celui-ci nous avait laissé sa

belle boîte aux lettres.

Les groupes des enfants se sont inversés pour que les plus jeunes puissent également profiter de la présence de Laureline et de ses contes. Les jeux de la ludothèque étaient disposés dans la salle des fêtes : jeux de construction en mousse, jeux d'adresses et d'équilibre : tous les âges (les parents également) ont pu en profiter.

Le Père Noël et le goûter

Annoncé par sa clochette, le Père Noël a fait son arrivée vers 16h. Il a pu prendre du temps avec chaque fratrie pour papoter un peu. C'est à ce moment que Jennifer, profitant de cette complicité, prenait une photo dans un décor réalisé par les membres de la commission animation : sapin décoré (acheté lors de la vente de l'« Association des Parents d'Elèves ») et fauteuil confortable. Le Père Noël a distribué à cette occasion le traditionnel chocolat à son effigie. Les parents ont également eu leur cadeau : la photo de leur(s) enfant(s) prise en ce jour.

Le goûter servi, attirés par l'odeur agréable des gâteaux maison (à moins que ce ne soit des



L'atelier conte avec Laureline



L'atelier lettre au Père-Noël



L'atelier maquillage



Première rencontre entre Nael et le Père-Noël

gargouillis venant des leurs estomacs !), c'est à ce moment que les ados sont revenus du cinéma. Et ce n'est pas parce qu'ils sont maintenant plus grands qu'ils n'ont pas apprécié un moment avec le Père Noël !

Merci à tous pour votre participation. Nous avons d'ores et déjà commandé du soleil pour l'année prochaine... Nous espérons pouvoir refaire le petit tour en tracteur !

Jennifer GABEAUD
et Géraldine MARCHAL

Epicerie LOKALITÉ

Après l'arrivée en septembre 2023, nous souhaitons faire un premier bilan avec Cédric avec 3 questions

Quel bilan tirez-vous de ces 4 mois passés ?

Bilan mitigé dû en partie à la panne de mon camion qui m'a handicapé sur mes tournées ne pouvant recevoir de façon optimale les haimpsoises et haimpsois avec mon camion de remplacement (4 semaines). Les emplacements sont très agréables, à taille humaine et bien situés au cœur des hameaux.

Des clients qui prennent leurs marques et deviennent fidèles avec le temps. Une fréquentation en deçà de mes espérances mais il faut du temps pour avoir le réflexe de se dire que c'est samedi et que l'épicier est là. Parfois le klaxon le rappelle et

cela devient une habitude. Cela nécessite de ma part une communication plus importante et je vous remercie de me donner la parole aujourd'hui.

Quels produits dans le camion ?

Beaucoup ! Beaucoup plus que ne pensent les clients avant que je n'ouvre le volet. C'est toujours une surprise pour eux de découvrir de la viande, du poisson, des fromages, de la charcuterie, des laitages, des fruits et légumes. Tout cela en frais, de saison et de provenance locale. Avec parfois des produits bios y compris sur les pains. A côté de cela il y a bien évidemment tout ce dont on a besoin au quotidien en épicerie, conserves mais aussi entretien et produits d'hygiène. Près de 600 références au global !



Pour rappel,
3 lieux différents tous
les samedis (sauf fériés) :

10h15 sur la place de Fresneau

10h45 sur la place de Haimps

15h15 en porte à porte à La Pinelle

Quoi vous souhaitez pour 2024 ?

De voir de nouveaux visages au camion pour que cela devienne un rendez-vous où les gens se retrouvent comme sur les communes proches (Gourville, Cressé...) C'est un service de proximité qui évolue avec les saisons mais surtout avec les demandes des clients.

Un petit « marché » qui évite de prendre la voiture, permet de se balader dans Haimps en rencontrant des voisins, de découvrir parfois de nouveaux produits et les recettes qui vont avec, grâce à mes expériences passées dans la restauration et l'alimentaire.

Jennifer GABEAU

Une distribution rocambolesque

Vendredi 27 octobre, la ferme éolienne du Briou devait faire la distribution des arbres qu'elle offrait aux habitants des communes de Haimps et de Massac, entre 17h00 et 20h00, sur site.

La pluie qui nous manquait tellement avait fait son apparition depuis une semaine pour s'installer durablement. C'est vers 15h30 que Laurent Redon, d'Énergie Team, nous a appelés pour que, compte-tenu du temps, la distribution se fasse au hangar communal et non pas au pied de l'éolienne n° 4 comme prévu.

Il devait arriver vers 16h30 pour aller mettre l'information sur site et le camion de livraison devait être là aux alentours de 16h45.

A 17h00 toujours pas de camion !

Après plusieurs appels téléphoniques passés, on apprend que le camion est en panne et que les arbres sont toujours à Surgères. Le fournisseur laisse entendre qu'il ne pourra pas venir aujourd'hui. Monsieur Redon, commençant à perdre patience, a exigé qu'une solution soit trouvée et que les arbres soient livrés comme prévu. On nous annonce alors une arrivée vers 18h30. Entre temps, un ballet incessant de voitures, avec ou sans remorque, a défilé dans les rues de Haimps. Les gens de Massac et les autochtones se retrouvaient en nombre sur les parkings du hangar communal et de la salle des fêtes.

Ils arrivent enfin !

Vers 18h45, un petit camion descend la route de la Gare, ça y est, il arrive ! Mais compte tenu de sa taille, la peur s'installe. A juste titre puisqu'il ne contient que la moitié de la commande ! Courtoisie oblige, les gens de Massac ont été servis les premiers et quelques personnes de Haimps ont pu récupérer leur commande. Quant aux autres, un deuxième camion s'est présenté samedi 28 à 10h30 et chacun a enfin pu prendre possession de ses arbres.

Ne restait plus qu'à faire les trous et gageons que dès l'année prochaine, certains parmi nous pourront déguster les premiers fruits.

Thierry GOUJEAUD

Naissance

Toutes nos félicitations aux heureux parents et nous sommes heureux d'accueillir :
Nael LAMBERT AHOSSI BLENON AYO,
Nino COUNIL-BERNARD



Décès

*Nous adressons nos plus sincères condoléances à la famille de :
Andrée Comte*

CÉRÉMONIE DES VŒUX

Elle aura lieu le vendredi
12 janvier à 19h00
à la salle municipale.

Mariage

Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés :
Aminata NANA et Julien DUPOUY

Les vœux du personnel

Toute l'équipe des agents municipaux vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2024.



Marie-Ange, Vincent, Stéphane, Dany



Nouveaux arrivants

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants :
Emilie LAMBERT
Thierry et Nadège POUILLART

Dates à retenir

- Le samedi 6 janvier 2024 – Assemblée générale des Loisirs du village
- Le vendredi 12 janvier 2024 – Cérémonie des vœux
- Le samedi 20 janvier 2024 – Apéro concert par Fêt'ARTS
- Le dimanche 4 février 2024 – Après-midi jeux par l'APE
- Le dimanche 11 février 2024 – Après-midi contée par la bibliothèque
- Le samedi 23 mars 2024 – Apéro concert par Fêt'ARTS
- Le dimanche 7 avril 2024 – Après-midi contée par la bibliothèque

Les actualités de l'école de Haimps

Cette année, les CE1-CE2 participent à la création d'un journal numérique mensuel qui est envoyé aux parents de la classe par mail. Les CM1-CM2 se sont exceptionnellement joints à eux pour le bien de cet article.

École de musique de Matha



On a reçu des musiciens et des musiciennes à la rentrée. Il y avait une flûte, un piano, une guitare, un hautbois. Le monsieur a montré les touches du hautbois. C'était trop bien !

(Emma)

Trois élèves et deux professeurs de l'école de musique de Matha sont donc venus à l'école de Haimps. Chacun nous a présenté leur instrument et nous a montré les différentes parties. Nous avons même pu chanter avec la professeure de chant, en français et en anglais. Nous avons tous aimé les écouter et découvrir les instruments. Fin novembre, nous sommes allés avec la professeure de chant à la salle des fêtes pour répéter les chants de Noël. Nous avons même fait une chorégraphie. Nous sommes également invités à venir chanter avec eux à la salle des fêtes de Sonnac, le samedi 16 décembre.

(Natacha - Enora - Charlyne - Lucie)

Élection délégués (classe des CE1-CE2)

Afin de sensibiliser les élèves sur leur droit et leur devoir de citoyen et d'élève, nous avons étudié le vote en France pour procéder à l'élection des délégués.

Un mardi de septembre, les volontaires ont candidaté pour les élections des délégués. On devait dire pourquoi on voulait être délégué. Il devait y avoir une fille et un garçon.

(Olivia)

On s'est présenté devant les élèves de la classe. On a dit un discours pour être élu. (Hugo).

On a fait les élections dans la classe le 19 octobre 2023, j'ai aimé, c'était rigolo. C'est Elie et moi qui avons été élus.

(olivia)



Thème de l'école : les jeux olympiques

Tout au long de l'année, de nombreuses activités sont effectuées en lien avec ce thème, en voici quelques exemples :



- Œuvre collaborative : A la rentrée des classes, on a fait du coloriage sur les jeux olympiques de Paris 2024. Ça a fait un grand dessin à la fin.

(Léna)

- Symbole des jeux : J'adore la peinture, on a fait la flamme des jeux olympiques. (Milann) J'ai aimé faire la peinture de la flamme olympique.

(Emilie)

- EPS : Un vendredi de septembre, la classe de CE1-CE2 jouait à la rivière. Emma et Mao balançaient des balles en mousse sur le reste de la classe. Quand ils étaient touchés, ils allaient sur le bord.

(Elie)

On a joué aussi à la balle assise en équipe. (Kym) C'était trop bien ! Ça faisait jouer tout le monde. On se faisait des passes pour gagner. (Kris) On a aussi joué aux gendarmes et aux voleurs. Je n'aime pas les voleurs !

(Lina)

Sortie au potager de Mr Rulland



Nous sommes allés avec les CE au potager de l'école où les élèves de l'année dernière avaient planté des tomates et des butternuts. Mr Rulland nous a dit plein de choses et il nous a posé des questions. Ceux qui avait juste ont eu le privilège de ramasser les tomates et les butternuts murs. Les personnes de la coopérative sont revenues et nous ont réexpliqué le maïs pop-corn et nous avons vu comment il avait grandi.

(Lénha - Manon D. - Océane).

On était avec Mr Rulland dans son champ de maïs pop-corn. On nous posait des questions. C'était le 2 octobre 2023 et j'ai aimé.

J'ai bien aimé parce que le potager, c'est bien !

(Nathan).

On a regardé les tomates plantées l'année dernière (Messone), et on a vu des butternuts.

(Garance)



La semaine du goût

Le lundi 16 octobre, comme l'année précédente, les élèves ont pu participer à des ateliers avec le Chef Corvez et sa brigade. Ils ont ensuite pu déguster leurs confections le midi, à la cantine. J'ai aimé ce moment avec le chef Corvez parce que j'étais heureuse. On a fait de la cuisine : des canapés et des cygnes.

(Mélodie)

J'ai bien aimé la semaine du goût, c'était trop bon, j'ai passé un bon moment avec le chef Corvez et les dames qui étaient avec lui, elles étaient gentilles et j'ai bien aimé avoir un diplôme et une toque.

(Aymé)

Pour l'atelier salé, on a fait des canapés et des tomates thon-mayonnaise. Ce qu'on a mis dans les canapés : un avec du saumon et une tranche de citron, un autre avec du fromage, pousses de poireaux et pignons de pin, et enfin un avec du beurre, du jambon blanc et un cornichon. Pour l'atelier sucré, nous avons utilisé de la pâte à choux et dedans nous avons mis de la chantilly pour faire des cygnes. Nous avons utilisé un petit sablé avec une crème où nous avons mis dessus une framboise ou un raisin. Nous avons aussi fait un dessin avec du chocolat fondu pour la présentation.

(Antoine - Hélio - Honorine - Enzo)



Sortie au jardin de la paix

Vendredi 13 octobre, les CM1-CM2 sont allés au Jardin de la Paix à Matha avec l'école de Macqueville pour construire un dôme. Ce dôme sera ensuite partagé en trois parties dont une sera pour l'école de Haimps. Il sera installé dans la cour pour apporter de l'ombre et de la végétation. L'association « Les Jardins respectueux » nous ont apporté les matériaux pour fabriquer le dôme, en partenariat avec La Motte en Scène.

(Manon M. - Axel - Clémence)

Présentation des 4 ateliers

Lors de cette matinée, nous avons fait 4 ateliers :

1^{er} atelier : Il y avait une dame qui nous a donné de la terre et on devait chercher des petits insectes dedans. On les a regardés au microscope. Puis on a fait une carte d'identité des petites bêtes qu'on avait trouvées.

2^{ème} atelier : On a construit le dôme avec des morceaux de tonneaux et avec des outils. Un élève devait nous guider dans la construction grâce à un plan.

3^{ème} atelier : On a fabriqué des bacs à fleurs à partir de palettes. On a fait des jeux avec les palettes où chacun son tour on tapait avec un marteau pour enfoncer un clou.

4^{ème} atelier : On a fabriqué un hôtel à insectes. Pour cela, on a épluché des bambous et on les a placés dans l'hôtel à insectes.

(Emmanuel - Lucas - Joris)

Nous avons tous aimé les ateliers et en particulier le dôme. C'était un travail d'équipe. Nous avons aimé la récréation et le pique-nique avec l'école de Macqueville pour faire connaissance et jouer avec d'autres élèves. Les Jardins Respectueux vont bientôt revenir à l'école avec notre partie du dôme pour terminer la fabrication et l'installer dans notre cour.

(Louane - Fauve - Mathias - Mael)

Moi jeune citoyen

Comme chaque année, Vals de Saintonge Communauté a animé l'exposition « Moi jeune citoyen » auprès des élèves de CM2 du territoire.

Cette exposition est un outil de débat autour des droits et devoirs des jeunes. Elle se déroule sur le temps scolaire, pendant deux heures, avec un animateur formé à la démarche.

Elle se déroule habituellement à Matha mais cette année, à la demande du service enfance-jeunesse de la CDC, nous leur avons mis la salle des fêtes à disposition.

L'exposition est coordonnée par la communauté de communes en partenariat avec l'inspection de l'Education Nationale de Saint-Jean d'Angély, les enseignants et les communes.

Afin de retrouver les symboles de la République, le buste de Marianne et le portrait du Président de la République avaient quitté leur emplacement habituel, salle du Conseil, pour se retrouver sur la scène de la salle municipale.

C'est donc dans ces décors que les CM2 de Beauvais (le 4 décembre), de Matha (le 5 décembre) et de Haimps (le 7 décembre) se sont retrouvés et ont démontré la pertinence d'organiser une telle animation.



Vals de Saintonge communauté poursuit le transport à la demande pour améliorer la mobilité sur le territoire

Depuis le 1^{er} septembre 2023, Vals de Saintonge Communauté organise le service de Transport à la Demande (TAD) pour tous les habitants. Cette solution de mobilité vous permet de répondre à des besoins de déplacements ponctuels ou de proximité en l'absence d'autres moyens de transport au quotidien.

Le Transport à la Demande est un service public et collectif, ouvert à tous, qui permet de bénéficier d'un véhicule qui vient vous chercher à votre domicile et vous permet de rejoindre les services de proximité (médecins, marchés, zones commerciales, mairies... à 3 km minimum de votre domicile). Ce dispositif, à un tarif modique (2,30 euros le voyage, 4,10 euros l'aller-retour et 0,40 euros le voyage avec la carte solidaire), est depuis toutes les communes des Vals de Saintonge. Le territoire est séparé en deux secteurs. À l'est le service vous permet de rejoindre les communes d'Aulnay de Saintonge, Matha, Néré et Saint-Jean d'Angély. À l'ouest, vous pourrez être conduit à Saint-Savinien et Saint-Jean d'Angély.

Comment cela fonctionne ?

1. Planification des trajets :

le TAD fonctionne selon des jours et des horaires prédéterminés, à l'exception des jours fériés, qui sont spécifiés dans les fiches horaires.

2. Réservation obligatoire la veille du départ :

- En appelant le 0 970 870 870 (appel non surtaxé)
- En réservant en ligne sur www.transports.nouvelle-aquitaine.fr
- Depuis l'application mobile gratuite « Mon TAD Nouvelle-



Aquitaine » à télécharger depuis votre téléphone

3. Prise en charge à domicile :

un véhicule viendra vous chercher à votre domicile et vous emmènera vers les services de proximité voulus.

Vals de Saintonge Communauté est déterminée à offrir une solution de mobilité flexible et pratique pour tous ses résidents. Nous invitons les habitants du territoire à utiliser ce service pour leurs déplacements et à contribuer ainsi à la promotion de la mobilité durable et accessible pour tous.

Le Transport à la Demande s'inscrit dans le cadre d'un contrat opérationnel de mobilité Région Nouvelle-Aquitaine visant à

améliorer la qualité des déplacements et à répondre aux enjeux de mobilité dans la région. Depuis le 1^{er} septembre 2023, Vals de Saintonge Communauté a repris la gestion du TAD sur son territoire en partenariat avec le transporteur Titi Floris.

Une étude sur la thématique de la mobilité est en cours sur les Vals de Saintonge afin d'évaluer les besoins et les défis liés à la mobilité sur notre vaste territoire. Les premières observations démontrent que la voiture demeure le moyen de transport privilégié en Vals de Saintonge, compte tenu de la géographie, du manque de transports en commun et des besoins spécifiques des habitants.

Infos pratiques : Horaires, tarifs et modalités disponibles sur :
www.valsdesaintonge.fr
www.transports.nouvelle-aquitaine.fr



Un projet de légumerie sort de terre à Aujac

Vals de Saintonge Communauté investit dans l'avenir avec la construction d'une légumerie à Aujac. Ce projet vise à répondre aux besoins d'insertion, de développement économique et de « manger mieux » sur le territoire, grâce à une production locale et de qualité. Cette initiative découle d'une collaboration fructueuse entre Vals de Saintonge Communauté et le Service Insertion Environnement (SIE) Vals de Saintonge, et a comme ambition de répondre aux besoins du territoire tout en promouvant une agriculture respectueuse de l'environnement.

Dès 2020, Vals de Saintonge Communauté et le SIE Vals de Saintonge ont exploré la possibilité d'optimiser les capacités du site de maraîchage bio actuellement situé à Aujac afin d'y intégrer une capacité de transformation. Après une étude approfondie, la décision a été prise d'équiper la légumerie d'outils de lavage, de découpe, de cuisson et de conditionnements. L'objectif est de vendre un maximum les produits en circuits courts.

Le bâtiment de 381 m², dont le SIE Vals de Saintonge sera locataire, servira notamment à la valorisation de 4 à 5 types de soupes qui seront commercialisées en circuit court, offrant ainsi aux particuliers et services de restauration collective un accès à des produits frais et biologiques.

Ce projet s'inscrit dans une démarche territoriale et associative plus vaste, avec plusieurs objectifs clés. Il vise ainsi à soutenir le projet associatif du SIE en matière d'insertion sociale et professionnelle tout en améliorant les conditions de travail sur le site d'Aujac. Outre l'atelier de transformation, le bâtiment abritera des vestiaires, sanitaires, locaux sociaux et une partie administrative améliorant ainsi l'accueil des publics en insertion et réduisant les déplacements depuis le site de Bignay. De plus, il permettra d'élargir les formations dispensées aux personnes en insertion, favorisant ainsi leur accès

à de nouveaux métiers liés à la filière agroalimentaire.

Sur le plan territorial, avec ce projet, Vals de Saintonge Communauté voit l'opportunité d'augmenter les places en insertion tout en promouvant la formation dans des métiers en lien avec la structuration de la filière agroalimentaire. La légumerie sera un outil d'insertion, mais aussi de production alimentaire, directement enraciné dans le tissu local des Vals de Saintonge et potentiellement accessible à d'autres porteurs de projets.

Dans un contexte où les enjeux liés à l'alimentation et à la production locale sont de plus en plus importants, notamment dans le cadre des circuits courts, cette légumerie revêt une grande importance sur les plans économique, environnemental et social. Il contribuera à renforcer la qualité et la diversité alimentaire des Vals de Saintonge en promouvant une alimentation saine et durable.

Les travaux de construction ont débuté début octobre 2023 et devraient s'achever après un an de chantier, en octobre 2024.

Vals de Saintonge Communauté participe ainsi à dynamiser le territoire tout en favorisant la transition vers une agriculture plus durable et responsable. Les travaux ne restent qu'une étape, les circuits courts représentent une approche prometteuse, mais ils nécessitent aussi une réelle collaboration entre producteurs, consommateurs, élus locaux et acteurs des Vals de Saintonge pour répondre aux enjeux du territoire.

Le SIE Vals de Saintonge (Service Insertion Environnement) contribue à l'insertion professionnelle en liant développement social, création d'activités, valorisation de l'environnement et formation au poste de travail dans de nombreux secteurs. Il dispose d'un

Qu'est-ce qu'on mange par là-bas ?



La Bombine Ardéchoise (pour 6 personnes)

Il vous faudra une cocotte en fonte et :

1,5 kg de pommes de terre
1 kg de viande de porc
2 belles carottes
1 oignon rouge
130 gr d'olives noires

3 verres d'eau chaude
2 cas d'huile d'olive
2 feuilles de laurier
1 branche de thym
Sel, poivre

1- Eplucher et couper en rondelles épaisses les pommes de terre et les carottes.

Peler et émincer finement les oignons.

2- Couper la viande en petits morceaux (environ 2 cm de côté). Dans une cocotte faire chauffer l'huile, faire dorer la viande quelques minutes puis rajouter les carottes, faire dorer quelques minutes puis ajouter les pommes de terre et l'oignon. Faire revenir le tout pendant 5 minutes.

3- Ajouter les olives noires, le laurier, la branche de thym, le sel et le poivre.

4- Quand les carottes sont cuites, votre plat est prêt.

Vous pouvez dès à présent le servir accompagné d'une salade verte.

Bonne dégustation.

Anne-Caroline MULLER

D'où sont originaires ces plats ?

Pour rester dans le même thème, nous vous proposons un petit jeu. A vous de deviner d'où sont ces plats ?



Les réponses du dernier numéro :
Empanadas du Chili – Goulasch de Hongrie – Canard laqué de Chine
Fika de Suède

AIDEM

L'école de musique de Matha reprend des couleurs. Après un démarrage en beauté avec une vingtaine d'élèves en plus, nous peaufinons notre année autour d'évènements multiples et divers.

A commencer par notre concert de Noël à Sonnac présenté le 16 décembre à 11h et accompagné avec grand plaisir d'élèves de l'école primaire de Haimps.

Le 6 avril 2024 aura lieu la Soirée de l'école de musique avec une jolie surprise et nouveauté dans la présentation de ce spectacle.

Et enfin l'orchestre junior se produira à Aulnay le 14 juin 2024.

D'autres manifestations auront lieu à Saint Hilaire, Saint Jean d'Angély et Saint Savinien et l'AG avec scène ouverte se tiendra le 29 juin 2024 à priori au jardin de la paix à Matha.

En ce qui concerne les projets, ils sont nombreux. L'école de musique de Matha-Aulnay pouvant aussi être une école de

danse, nous allons tenter d'en profiter pour mettre en place de nouveaux cours tels que le Hip Hop, l'éveil corporel pour les petits etc

Nous avons démarré des interventions dans des centres tels que la MFR de Matha pour présenter les instruments et souhaitons continuer pour sensibiliser les enfants à la musique.

Enfin nous élaborons une stratégie afin de pouvoir participer aux cérémonies officielles dans les communes ayant des enfants à l'école.

Un grand merci au Rotary club grâce auquel nous

avons pu acheter du nouveau matériel de son et cela pour le grand bonheur des professeurs.

Pour rappel l'école de musique étant d'utilité publique tous les dons sont à 60 ou 66% déductibles des impôts et nous sommes preneurs de toutes les aides possibles.

Pour toute demande d'information veuillez appeler le 06 85 98 09 76 ou envoyer un mail à aidemmatha@gmail.com

Devenir Haimpsois (suite)

Fier tout de même d'être presque à la hauteur !

Rattaché, raccroché, suspendu au joli fief saxon ;

Essoufflé, courageux, humble et méritant petit soldat

Sûrement bientôt aussi grand villa-geois, avec

Notre Parvet joli qui jadis plaisait tant aux ânes !

Et le Briou qui caracole sans se soucier du nom du sol...

Ah mais on y est presque, en tendant un peu le cou, allez

Un pas de plus et voilà, on est Haimpsois...

Anne-Caroline MULLER

Le saviez-vous ?

Pour ma part, je trouve qu'il est toujours intéressant de se coucher un peu plus érudit certains soirs...Alors pourquoi pas celui où nous avons choisi de lire toutes les rubriques de notre « ÉCHOS du pays », ainsi découvrons des choses que nous ne savions peut-être pas, sur des sujets qui nous intéressent peut-être peu !

1. Un cuistre : anciennement un domestique, subalterne, bedeau... et employé pour désigner une personne fière de son savoir, souvent limité, qui en fait étalage et se rend désagréable...

Une personne qui compense la faiblesse de son savoir par des prétentions et de la chicanerie !

2. Squelette, pette et quintette sont les seuls mots masculins de la langue française qui finissent par « ette ».

3. Ce sont les hippocampes mâles qui portent les bébés dans leur ventre.

4. Le cornichon est un fruit

Anne-Caroline MULLER



Anna Varache

Les randonneurs du pays de Matha



PROGRAMME : JANVIER - FEVRIER - MARS 2024

Rappel : Tous les mercredis une randonnée de 7 km est proposée au départ du cimetière de Saint Hérie
Rassemblement à 14h15 Responsable : J Graizeau 05 46 58 72 54

Date	Départ de la Randonnée	Heure de départ rando	Responsables
Samedi (1) 06 Janvier 2024	THORS (17) Salle des Fêtes Rando (Galette des Rois)	14h15	Jacquemain / Graizeau 06 46 15 28 73
Samedi 13 Janvier 2024	HAIMPS (17) Salle des Fêtes Parking salle des fêtes	14h15	Rulland / Jasmaint 06 84 19 46 81
Samedi 20 Janvier 2024	MACQUEVILLE (17) Place de l'église	14h15	Arveux / Masset 06 83 60 20 66
Samedi 27 Janvier 2024	MONS (17) Place salle des Fêtes	14h15	Viroulaud / Lacoste 06 77 45 01 10
Samedi (2) 03 Février 2024	BEAUVAIS S/MATHA (17) Rando-mardi gras- Parking salle des Fêtes	14h15	Hérault / Rousseau 06 30 17 56 46
Samedi 10 Février 2024	LOUZIGNAC (17) Place de la salle des Fêtes	14h 15	Fangère / Jacquemain 06 09 55 64 93
Samedi 17 Février 2024	SIECQ (17) Parking terrain de foot	14h15	Voyer / Lemoyne 06 33 47 07 55
Samedi 24 Février 2024	CRESSE (17) Place de l'église	14h15	Arveux / Rousseau 06 83 60 20 66
Samedi 02 Mars 2024	NEUVICQ LE CHÂTEAU (17) Parking de l'école	14h15	Jacquemain / Pasquet 06 46 15 28 73
Samedi (3) 9 Mars 2024	BLANZAC LES MATHA (17) Rando (choucroute) Place de la salle des Fêtes	14h15	Lemoyne / Jasmaint 06 78 88 96 65
Samedi 16 Mars 2024	BURIE (17) Place du centre ville	14h15	Viroulaud / Voyer 06 77 45 01 10
Samedi 23 Mars 2024	BRIE SOUS MATHA (17) Parking salle des Fêtes	14h15	Fangère / Rulland 06 09 55 64 93
Samedi 30 Mars 2024	GOURVILLETTE Place du centre	14H15	Hérault / Voyer 06 30 17 56 46

PHIL'O

L'association
des malfaiteurs hainpsois
vous propose

Une expression française à deviner...

Philippe au dessin
Odile à la conception



▶ Réponse du dernier numéro :
Manger son pain noir.

INVITATION À LA LECTURE

proposée par Odile FOUCHET

LA FABRIQUE DU CRÉTIN DIGITAL de Michel DESMURGET



PARENTS, cette rubrique vous est destinée !

Dans son premier livre, Michel Desmurget* nous alerte : « attention écrans, poisons lents ! »

Tablettes, smartphones, télévision, la consommation du numérique devient un réel danger pour le développement des aptitudes intellectuelles de nos enfants ainsi que sur leur santé : recrudescence de l'obésité, nervosité, comportements agressifs, dépression, effets délétères sur leur sommeil et leurs interactions intrafamiliales.

La lecture, une formidable machine à fabriquer de l'intelligence.

La musique, l'art, le sport, le jeu sont des activités qui contribuent au développement cérébral d'un enfant mais, seule, la lecture a des effets aussi profon-

dément bénéfiques car elle est transversale et impacte toutes les autres compétences : tout ce qui concerne l'être humain, que ce soit les sciences, les techniques, les métiers, les religions, les sociétés, les relations humaines, les arts, l'Histoire, la géographie, etc. TOUT passe par l'écrit.

En structurant la pensée et l'organisation des idées, en stimulant l'imagination et la créativité, la lecture influence la capacité à s'exprimer (langage oral ou écrit) et elle augmente le QI. Il ne s'agit pas seulement de l'intelligence « intellectuelle » mais aussi de l'intelligence sociale (vivre en société), l'intelligence émotionnelle (mieux se comprendre soi-même et mieux comprendre les autres) et l'intelligence pratique, c'est-à-dire la capacité à s'adapter à toutes les situations de la vie.

Comment donner envie de lire à nos enfants ?

- Tout d'abord, un principe de base : la lecture ne doit pas être une contrainte mais un PLAISIR !
- Ensuite, rappelez-vous** : un bébé est sensible à la voix et aux intonations de celui ou celle qui lui raconte une histoire et c'est ce moment de complicité affective qui est primordial et déterminant pour que l'enfant ressente le plaisir de lire.
- Lire des histoires à votre enfant le plus tôt et le plus longtemps possible (bien après qu'il ait appris à lire) mais il faut qu'il sente que pour vous aussi, c'est un moment privilégié, magique, irremplaçable.
- Aborder la lecture de façon

plus ludique***

- Et puis... l'exemple ! Comment inciter des enfants à lire s'ils ne voient jamais leurs parents un livre à la main pour savourer tranquillement un moment de pause ?



*Michel DESMURGET, docteur en neurosciences et directeur de recherche à l'INSERM, vient de sortir un deuxième ouvrage : FAITES-LES LIRE où il conseille les parents afin qu'ils donnent à leurs enfants le goût de la lecture « Lire pour le plaisir rend nos enfants plus intelligents. »

**Reportez-vous au n°169 des ECHOS où ce mécanisme qui déclenche le plaisir de lire est expliqué dans un article intitulé « Le tout-petit et la lecture ».

*** Lire aussi le livre de Julien BISSON « Ma vie de parent »

BIBLIOTHÈQUE

Une nouvelle animation de la bibliothèque : les après-midi contées

La lecture est une activité de moins en moins pratiquée à notre époque du numérique et c'est fort regrettable et inquiétant (lire l'article Invitation à la lecture de ce numéro).

Pour cette raison, d'un commun accord, notre équipe de bénévoles a décidé de supprimer l'une de nos permanences hebdomadaires à partir de janvier.

Notre équipe reste disponible le lundi de 15h à 17h.

La bibliothèque continuera bien sûr d'accueillir les enfants des classes de Haimps comme de Sonnac une fois par mois.

Depuis plusieurs années, sur les conseils de la Médiathèque, prônant la diversification d'événements culturels, notre bibliothèque a organisé des expositions (le plus souvent, en lien avec les enseignants), des rencontres avec des auteurs, des animations pour les enfants, puis les Kamishibais et la DIC'thé mensuels qui connaissent un réel succès. Les amateurs de ces séances orthographiques, à la fois instructives, amusantes et conviviales, sont actuellement une bonne quinzaine ce qui nous a obligés à changer de salle.

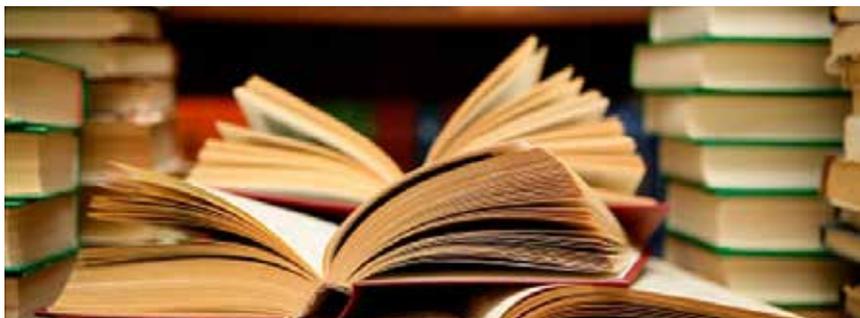
Comme nous avons la chance de compter parmi nos concitoyens haimpsois une conteuse professionnelle, nous vous proposons une nouvelle animation à partir de février : Laureline Clair-Koenig viendra une fois par trimestre nous faire rêver, stimuler notre imagination ou nous interroger sur les grands thèmes de la vie.

De tous temps, dans tous les pays du monde, le conte a été un moyen privilégié de maintenir un contact fort entre les gens. C'est aussi une bonne occasion d'évasion vers d'autres pays, d'autres façons de penser, d'autres mœurs.

La première après-midi contée aura lieu le dimanche 11 février 2024 à la salle des fêtes pour un large public (pour les habitants de Haimps et des communes voisines). La seconde est programmée pour le dimanche 7 avril et la troisième le dimanche 10 novembre. Ces séances débiteront à 17h 30 et se clôtureront par un moment convivial (boissons, « grignoteries », apéritif). Une modeste participation de 1 euro par personne vous sera demandée à l'entrée et ensuite, à votre appréciation, « au chapeau ». Nous espérons que cette nouvelle animation attirera un public nombreux.

En attendant ce premier événement, toute notre équipe vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Nadia, Jeannick, Denise, Roseline, Anne-Caroline, Odile



LES LOISIRS DU VILLAGE

Le bureau des Loisirs du Village remercie les bénévoles pour les efforts et le temps qu'ils nous ont consacré cette année 2023. Nous remercions aussi tous les habitants et les participants de la fête de la musique et de la brocante.

Début janvier aura lieu notre assemblée générale où nous parlerons des prochaines manifestations pour 2024 et ferons le point sur l'année écoulée. Vous êtes les bienvenus pour rejoindre la petite équipe déjà en place. Vous en saurez un peu plus à ce moment-là !

En attendant, nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'années et une belle année 2024 !

Le bureau

**Assemblée générale
Samedi 6 janvier 2024
18h00 – salle associative**

AICA DU BOIS DE LA LEVRETTE

Après deux mois d'activités intenses, nos chasseurs vont pouvoir lever le pied

En effet, fin novembre la chasse à la perdrix est terminée et le lièvre fermera le 10 décembre. Il restera alors pour les plus motivés la bécasse, la palombe et le faisan. Les battues au grand gibier (chevreuils, sangliers) ont commencé mais elles vont s'intensifier durant tous les prochains week-end et parfois dans la semaine selon les passages.

Chaque chasseur devant remplir son carnet de prélèvements et le remettre début mars, un bilan sera alors fait pour essayer de mieux préparer la saison prochaine ou en tout cas d'apporter des modifications ou, au mieux, des améliorations.

En cette fin d'année, l'ensemble du bureau vous présente ses meilleurs vœux et vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

Le bureau.

FÊT'ARTS

Une très bonne année pour Fêt'ARTS, entre tradition et nouveautés.

Notre Assemblée générale a eu lieu le vendredi 9 novembre et nous a permis de faire le bilan d'une année particulièrement bien remplie. En effet, notre association a pris un nouvel essor cette année en organisant des soirées « apéro-concert », un concept qui a remporté aussitôt l'adhésion d'un large public. Ainsi, en janvier 2023, avec les Pist'ALU et en mars, avec Les Mathildes, les haimpsois ont inauguré une formule de soirée qui a enthousiasmé les participants. En juillet, nos soirées musicales Jazz et Musiques du Monde ont rassemblé devant notre église environ 230 personnes pour deux spectacles de grande qualité : Nena Valverde, chanteuse swing et jazz rétro et Ceiba, percussionniste et chanteuse de musique créole et africaine.

Au passage, nous remercions une fois de plus, les nombreux bénévoles qui contribuent au bon



déroulement de ces événements ainsi que nos sponsors qui nous ont renouvelé leur confiance et nous ont aidés financièrement à réaliser ces projets.

En octobre, Fêt'ARTS a participé à la marche organisée pour « octobre rose » (la lutte contre le cancer) et le 18 novembre, un nouvel apéro-concert a failli faire exploser la salle des fêtes tant le groupe Les Baluchons avaient attiré de monde.

Le programme de l'année 2024 est d'ores et déjà arrêté, les groupes retenus, les contrats en cours de signature. Pour le 20 jan-

vier, nous accueillerons Live en Scène, un groupe rochelais plutôt musique pop, rock française et internationale et le 23 mars, Géraldine Dabat, mathalienne, chanteuse jazzy qui nous fera danser sur des rythmes brésiliens. Ces deux groupes animeront les apéros-concerts du premier semestre. En ce qui concerne les soirées d'été « Musica Haimps », le 19 juillet, Cinq Oreilles, nous emmènera en voyage dans de nombreux pays au travers de genres musicaux variés et le 20 juillet, Paris Paname nous fera revivre le jazz et la chanson des années 50/60.

Il est chaudement recommandé de réserver : le bouche à oreille a tellement bien fonctionné depuis un an que les places sont à présent comptées !

Il nous reste à souhaiter une très bonne année 2024 à tous les lecteurs des ÉCHOS du pays.

Le bureau de Fêt'ARTS.



AU FIL DU BRIOU



OCTOBRE ROSE

L'union fait la force

A l'occasion d'Octobre Rose, trois associations, Au fil du Briou, Les Loisirs du Village et Fêt'Arts, avec le soutien de la municipalité ont uni leurs efforts pour organiser une marche familiale et solidaire le samedi 14 octobre. Nous espérons que beaucoup de marcheuses et de marcheurs feraient le déplacement.

Ce fut une belle réussite. Plus de 70 personnes ont participé à cette marche.

La somme de 380 euros a été recueillie et reversée à la Ligue Nationale Contre le Cancer.

MÉMOIRE VIVANTE

Les trois parties du récit de Madame Jeanine Martin réfugiée à Fresneau pendant la guerre en 1940 ont été publiées comme prévu. Des exemplaires de ce récit, témoignage important pour les générations futures sont à la disposition des habitants au secrétariat de la Mairie.

PISCINE DE FRESNEAU



Activités Water Ball avec Manu
Le Samedi 17 février après-midi.

Réservation au 06 89 92 77 10

CLUB DE LECTURE

Lors de la réunion du jeudi 16 novembre, nous avons parlé du livre *Pêcheur d'Islande* écrit par Pierre Loti, né à Rochefort, écrivain et officier de marine.

Nous pourrions peut-être aussi aller visiter sa maison lorsque le chantier de rénovation sera terminé.

La prochaine réunion est programmée le jeudi 18 janvier. Nous parlerons du livre *La vie sans toi* écrit par Luc Geslain.

Groupe théâtre

Nous avons joué trois représentations supplémentaires du spectacle *Qui avec Qui* à Aulnay de Saintonge, à Thors et à Bercloux en octobre.

Des réflexions sont en cours pour l'avenir

La date de l'assemblée générale n'a pas encore été fixée, mais elle devrait avoir lieu en début d'année.

NOTRE ASSOCIATION AURA 15 ANS EN 2024

Renseignements :
tél. 06 20 69 68 60

Le président, JY Porcheron



L'équipe de l'APE vous souhaite une bonne année

APE HAIMPS-SONNAC

Cette fin d'année 2023 a été bien rythmée pour l'APE !

Ventes diverses (madeleines, chrysanthèmes, sapins, chocolats) au profit de l'association, boum d'Halloween, journée de Noël à l'école, marché de Noël ! Tout ceci pour le plaisir des plus petits et des plus grands mais aussi dans le but de pouvoir financer les cadeaux des élèves,

les spectacles, les sorties de fin d'année et cette année encore plus : le voyage de fin de scolarité des CM !

Qui dit nouvelle année, dit nouvelles manifestations !

Nous vous donnons RDV :

- Après-midi Jeux de Société le dimanche 4 février

- Défilé du Carnaval dans les rues de Sonnac le vendredi 16 février
- Vente de Madeleines Bijou en mars
- Marche Matinale le dimanche 26 mai à Sonnac
- Fête des Écoles le samedi 22 juin à Haimps

Nous vous attendons nombreux pour ces moments conviviaux et intergénérationnels !

Merci à tous, pour vos participations, de près ou de loin, toujours nombreuses.

Nous avons de la chance, les enfants également, de pouvoir compter sur vous.

Merveilleuse année 2024 à vous, vos proches et amis. A bientôt !

Les membres de l'APE

TOUS AU SPORT

Depuis la rentrée de septembre, Tous au sport a repris ses activités sportives, avec quelques nouveautés. Du côté des activités, la marche nordique et le trampoline arrivent dans le planning, et du côté du staff, c'est l'entrée dans un bureau élargi d'Aurélié comme trésorière adjointe et de nombreux nouveaux membres, Annabelle, Eliane, Fabrice, Gaston, Murielle et Patricia. Une centaine de personnes, comme l'année dernière, fait confiance en l'association et se présente du mardi au jeudi à la salle des fêtes de Haimps et de Thors.

Les inscriptions se font toute l'année, il est toujours possible de venir tester les activités. Le principal objectif de l'association est de rendre accessible à tout le monde le sport, sans frein tarifaire. Pour cette raison, tous les membres de l'association sont bénévoles, l'animateur diplômé inclus, per-

mettant de débiter les activités à seulement 80 euros l'année.

Concernant les événements de la saison, le premier est la Marche Solidaire qui a eu lieu le Samedi 9 décembre sur une promenade autour de Thors de 10 km. Tous au sport s'engage auprès du Téléthon pour lutter contre les maladies rares. Le second grand événement est la sortie prévue sur l'île d'Oléron au centre sportif départemental qui aura lieu au mois de juin prochain. Avec un tarif de 30 euros pour les adhérents et 90 euros pour les non adhérents, qui sont en général la famille des adhérents, nous arrivons à une cinquantaine d'inscrits. Ce moment

sera un vrai temps de cohésion au sein de la structure.

La Fédération Française Sport Pour Tous à laquelle est affiliée l'association, souhaite développer dans les clubs le sport santé & bien-être, indispensable de nos jours. Pour cette raison, les membres réfléchissent dès maintenant à une nouvelle activité centrée sur les seniors et leurs besoins.

L'association tient particulièrement à remercier Thierry Goujeaud, maire de Haimps et Fabrice Renaud, maire de Thors, pour le prêt de leur salle des fêtes, sans quoi, l'association ne pourrait pas fonctionner.

Pour toute demande d'information ; vous pouvez contacter Kévin Baudy au 06.17.91.63.05 ou par mail à tousausport17160@gmail.com.



RÉUNION DU 18 SEPTEMBRE 2023

L'An deux mil vingt-trois, le 18 septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de HAIMPS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la mairie, sous la présidence de Thierry GOUJEAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2023.

Présents :

M. COMTE Christophe,
M. DERAZE Frédérick,
Mme FOUCHET Odile,
Mme GABEAUD Jennifer,
Mme GODIN Fabienne,
M. GOUJEAUD Thierry,
Mme ROUSSELLE Océane,
M. RULLAND Alain.

Excusés :

M. BEZIAUD Pascal,
Mme GOGUET Aurélie,
Mme MARCHAL Géraldine.

Pouvoir :

Mme GOGUET Aurélie
à M. GOUJEAUD Thierry,
Mme MARCHAL Géraldine
à Mme GABEAUD Jennifer.

Secrétaire de séance :

M. COMTE Christophe.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/07/2023

Après lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil du 19 juin, ce dernier est adopté à l'unanimité.

DROIT DE PRÉEMPTION

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'a été reçue une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption pour laquelle nous devons nous prononcer :

- Une maison d'habitation située rue du Canton

Le Conseil, à l'unanimité décide de ne pas préempter ce bien.

COMPÉTENCE ADRESSAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil que nous avons reçu une demande écrite de M. Frédéric BAUSSAY pour que soit attribué à l'EARL LA PINELLE un numéro rue du Puits à La Pinelle.

Considérant que les bâtiments agricoles de l'EARL LA PINELLE situés sur les parcelles H889 et H890 ont un accès rue du Puits,

En accord, avec le demandeur, monsieur le Maire propose que soit attribué à l'EARL LA PINELLE le numéro 4. Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord.

D'autre part, Monsieur le Maire informe le Conseil que la loi de décentralisation 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification) a vocation à donner plus de pouvoir aux élus locaux. Cette loi impose une nouvelle compétence adressage pour les petites communes. Désormais, nous devons géolocaliser toutes nos adresses pour les transférer sur la base adresse nationale. Cette dernière servira de socle aux informations d'adressage pour leur diffusion utile au bon fonctionnement des services de livraison, de transports, de secours, etc.

Soit nous pouvons le faire nous-mêmes, soit nous pouvons nous faire accompagner. C'est dans cette perspective qu'a été reçu M. Didier MARCHAND, responsable commercial à la Poste. Le coût forfaitaire de leur prestation s'élève à 720,00 euros pour contrôler et certifier toutes nos adresses.

Après discussion, le Conseil à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la proposition.

PASSAGE D'UNE ÉPICERIE ITINÉRANTE

Monsieur le Maire donne la parole à Jennifer GABEAUD en charge du dossier. Suite à la demande de M. Cédric FUSTER, commerçant itinérant, nous avons trouvé un accord et accepté que son épicerie itinérante LOKALITÉ 17 fasse des arrêts dans la commune.

Elle fera donc un arrêt tous les samedis matin à 10h15 sur la place de Fresneau puis à 10h45 sur la place de Haimps. Elle fera également du porte à porte à La Pinelle à partir de 15h15.

OCCUPATION DE LA SALLE MUNICIPALE

Devant le nombre croissant de demandes d'occupation de la salle municipale par des associations extérieures à la commune, le Conseil confirme l'application stricte du règlement, à savoir que seules les associations communales bénéficient de la gratuité pour trois manifestations annuelles.

Pour les associations n'ayant pas leur siège à Haimps, le prix sera le même que pour toute personne extérieure soit 250 euros.

RECRUTEMENT D'UN EMPLOI NON PERMANENT

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir l'entretien des espaces publics, de la voirie et des bâtiments communaux, Monsieur le Maire propose :

- La création, à compter du 16 octobre 2023, d'un emploi non permanent par référence au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 24 heures,
 - Cet emploi non permanent sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois allant du 16/10/2023 au 15/10/2024,
 - La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 378,
 - L'embauche de M. Stéphane SIA.
- Le Conseil, à l'unanimité, autorise la signature du contrat aux conditions évoquées.

D'autre part, Monsieur le Maire propose que la commune prenne en stage aux services techniques, pour une durée de quinze jours à partir du 25 septembre, M. Loan PREVORS dans le cadre d'une mise en situation en milieu professionnel.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de stage.

TRAVAUX AUX LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Jennifer GABEAUD en charge du dossier avec Mme Géraldine MARCHAL. Elle fait le point sur les travaux qui sont presque terminés. La douche est en état de fonctionner, il ne reste plus que la vasque à remplacer. Après avoir présenté le devis fait

par l'entreprise Vallet, ce dernier d'un montant de 826,80 euros est accepté par le Conseil qui autorise le Maire à le signer.

D'autre part, la laine de verre pour l'isolation sera commandée à l'entreprise VEZINAT.

BILAN DES TRAVAUX À L'ÉCOLE

Monsieur le Maire fait le bilan des travaux réalisés à l'école avant la rentrée scolaire.

EFFACEMENT DES RÉSEAUX

La reprise de voirie a été faite entre le 23 et le 25 août, reste maintenant à Enedis de réceptionner le chantier et à Orange d'effectuer le câblage.

Avec cette tranche, c'est la fin de l'effacement des réseaux dans Haimps et Fresneau, il ne restera plus que La Pinelle qui pourra faire l'objet d'une prochaine étude.

Monsieur le Maire présente au Conseil le coût global de ce chantier qui s'est étalé sur 19 années.

Année	Situation	Montant total	Part communale
2004	Bourg de Haimps	124 939,17 €	64 275,51 €
2012	Route de la Gare	48 740,87 €	28 345,82 €
2014	Rue des Ecoles	36 104,99 €	22 708,85 €
2015	Rues du Canton, du Commerce et du Logis	113 033,48 €	52 264,35 €
2021	Rues basses de Fresneau	37 505,91 €	17 228,56 €
2022	Chemin des Lichères	49 306,16 €	21 997,28 €
2023	Rue de la Maison Brûlée	44 926,90 €	20 574,57 €
TOTAL		454 557,48 €	227 394,94 €



TRAVAUX SUR LA D939

Un point est fait sur les travaux réalisés par le département sur la D939. Ils devraient se terminer à la fin de la semaine et il faut dire qu'ils nous ont procuré beaucoup plus de soucis que prévu. En effet, la mise en place de la déviation a rendu la circulation dans le bourg de Haimps particulièrement compliquée, avec un flux de camions très important.

DÉRASEMENT D'ACCOTEMENTS

Monsieur le Maire donne la parole à M. Alain RULLAND qui informe que l'entreprise MARTIN a commencé les travaux de dérasement le vendredi 8 septembre. La terre enlevée est stockée en haut du terrain de râpes.

RENTRÉE SCOLAIRE 2023/2024

Au niveau des maitresses d'école : un changement, Vanessa Goïchon a été remplacée par Mélinda Bouard, nouvelle directrice. Après s'être mariée, Mélissa Maudis s'appelle maintenant Gruget. Au niveau du personnel du SIVOS : Elodie Lambertson a été recrutée en tant qu'adjointe d'animation. Elle fait la garderie du matin, accompagnée Mme Lavaur avec les enfants de Grande section, fait le service à la cantine à midi et un peu de ménage.

Au niveau des effectifs :

A Sonnac, il y a 43 élèves répartis comme suit 2 Toute petite section, 6 Petite section, 11 Moyenne section, 11 Grande section et 13 CP. 3 autres TPS feront leur rentrée en janvier 2024.

A Haimps, il y a 37 élèves, 5 CE1, 11 CE2, 14 CM1 et 7 CM2.

4 enfants de la commune sont scolarisés en primaire à Matha.

SOIRÉES CONTÉES

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Odile FOUCHET. Dans le cadre de la préparation du Noël des enfants, il est prévu de

faire un après-midi avec des ateliers divers et variés dont un atelier conte. Après avoir présenté le devis de la compagnie O Tom Po Tom qui s'élève à 300 euros, le Conseil autorise Monsieur le Maire à le signer.

La commission Bibliothèque, dans le cadre de la diversification de ses propositions d'animation, propose de faire trois soirées veillées (une par trimestre) avec l'intervention d'une conteuse. Après avoir présenté le devis de la compagnie O Tom Po Tom qui s'élève à 900 euros, le Conseil autorise le Maire à le signer et demande qu'une participation minimale soit demandée au public.

APRÈS-MIDI DÉCO

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Fabienne GODIN qui informe le Conseil que la commission Animation organisera le samedi 21 octobre un après-midi déco. Le but de cet atelier est de créer des objets de décoration de Noël pour les places de Haimps, Fresneau et La Pinelle avec de la peinture sur des palettes.

PRÉSENTATION DES ÉCHOS DU PAYS N° 180

Madame Odile FOUCHET présente au Conseil le contenu des Echos du pays n° 180 du mois d'octobre 2023. Le dossier de ce numéro est consacré à l'agriculture.

QUESTIONS DIVERSES

OCTOBRE ROSE

A l'occasion d'Octobre rose, une marche solidarité sera organisée conjointement par les associations Fêt'ARTS, Les Loisirs du village et Au fil du Briou. La commune soutient cette manifestation en offrant le pot de l'arrivée.

DISTRIBUTION DES ARBRES FRUITIERS

Monsieur le Maire informe le

Conseil que la société Energie Team organisera la distribution des arbres fruitiers le vendredi 27 octobre entre 17h00 et 19h00 sur le site du parc éolien au pied d'une éolienne.

PASS'NATATION

Madame Jennifer GABEAUD informe le Conseil qu'une convention sera signée avec un des coaches de la piscine de Fresneau pour le Pass'natation.

RÉUNION DECI

Madame Jennifer GABEAUD informe le Conseil que dans le cadre de la DECI une réunion, avec M. Mazière et un responsable de la RESE, a été fixée au 31 octobre.

CYCLAD

Madame Jennifer GABEAUD informe le Conseil qu'à compter du 2 janvier 2024 les bacs OM seront collectés avec le camion robotisé.

OFFRE DE TOMBREAUX EN BOIS

Monsieur le Maire informe le Conseil que nous nous sommes vu offrir deux tombereaux en bois par deux particuliers pour, éventuellement, servir de décors dans le village. Après discussion, le Conseil décide de ne pas donner suite.

LETTRE RECOMMANDÉE

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre recommandée de Mme Jocelyne FOURCHAUD reçue le 08/09/2023.

FIN DE LA SÉANCE : 23H05

RÉUNION DU 16 OCTOBRE 2023

L'An deux mil vingt-trois, le 16 octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de HAIMPS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la mairie, sous la présidence de Thierry GOUJEAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 octobre 2023.

Présents :

M. BEZIAUD Pascal,
M. COMTE Christophe,
M. DERAZE Frédéric,
Mme FOUCHET Odile,
Mme GABEAUD Jennifer,
Mme GODIN Fabienne,
M. GOUJEAUD Thierry,
Mme MARCHAL Géraldine,
Mme ROUSSELLE Océane.

Excusés :

Mme GOGUET Aurélie,
M. RULLAND Alain.

Pouvoir :

Mme GOGUET Aurélie
à M. GOUJEAUD Thierry.

Secrétaire de séance :

Mme FOUCHET Odile.

L'assassinat de Dominique Bernard, professeur de français au Lycée Gambetta d'Arras, par un terroriste islamiste, appelle une condamnation absolue. Aucune cause ne peut justifier une telle atrocité ni une telle atteinte au respect de la vie. Trois ans après la mort de Samuel Paty, l'École et ses professeurs sont de nouveau agressés, parce qu'ils incarnent la transmission et la permanence des principes qui fondent notre Nation.

Devant ces événements tragiques, vécus douloureusement par notre pays, le Conseil municipal souhaite rendre hommage au professeur disparu et affirmer sa volonté de voir éradiquer ce fléau du terrorisme islamique.

Il exprime son soutien à sa famille, à ses proches, aux trois autres victimes, et à ses collègues d'Arras et de la France entière.

Sur proposition de Monsieur le Maire une minute de silence est observée.

D'autre part, dans ce contexte, la première ministre a décidé d'élever la posture VIGIPIRATE au niveau « urgence attentat » sur l'ensemble du territoire national. En conséquence, il nous est demandé :

- De renforcer la surveillance et le contrôle lors des rassemblements liés aux manifestations religieuses, politiques, sportives et culturelles.
- Restreindre, voire interdire le stationnement et les rassemblements sur la voie publique aux abords des lieux de culte, des bâtiments officiels (mairies, gendarmeries, commissariats, etc.).
- Renforcer le contrôle des accès des personnes à l'entrée des établissements d'enseignement et des établissements de santé, médico-sociaux et sociaux.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/09/2023

Après lecture du procès-verbal de la réunion de Conseil du 18 septembre 2023, une modification est apportée au titre 1. La date du dernier conseil était le 24/07/2023. Cette modification notée, le PV est adopté à l'unanimité.

DROIT DE PRÉEMPTION

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'a été reçue une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption pour laquelle nous devons nous prononcer :

- Une maison d'habitation située rue des Écoles

Le Conseil, à l'unanimité décide de ne pas préempter ce bien.

ENQUÊTE PUBLIQUE – SERVITUDES RADIOÉLECTRIQUES

Sur la demande de la Direction du numérique du Ministère de l'intérieur, la préfecture de la Charente-Maritime organise une enquête publique en vue de l'établissement de servitudes radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques et les obstacles liés aux centres radioélectriques sur des communes du département.

Cette enquête se déroulera du 16 octobre au 31 octobre 2023 inclus, dans la commune.

Afin de respecter les formalités qui nous incombent, il convient :

- De procéder à l'affichage de l'avis en mairie
- De tenir à la disposition du public le dossier numérisé comprenant le projet de servitudes radioélectriques de la commune.

COURRIER EDF AJUSTEMENT PUISSANCE SOUSCRITE

Enedis, en sa qualité de gestionnaire de réseau, réalise des contrôles sur l'ensemble du périmètre « Eclairage Public et assimilés » et a constaté à ce titre de nombreux cas de puissances d'éclairage public souscrites surestimées ou sous-estimées.

A la demande d'Enedis, EDF procède à des ajustements et le site situé rue du Lavoisier va voir sa puissance actuelle qui est de 2,2 KVA (kilovoltampère) passée à 3 KVA. Cette proposition d'optimisation, si nous l'acceptons, sera effective automatiquement courant novembre et la prestation nous sera facturée 3,35 € HT (4,02 € TTC) par point de livraison.

Le conseil, à l'unanimité, accepte la proposition.

PRÉSENTATION DES RAPPORTS ANNUELS RELATIFS AU PRIX ET À LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNÉE 2022

Conformément au Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente les RPQS (Rapports annuels relatifs au Prix et à la Qualité des Services publics d'eau potable et d'assainissement) pour l'année 2022.

Cette présentation ne nécessite pas de délibération.

LISTE DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE EN MATIÈRE ÉLECTORALE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'a été reçu, en date du 22 septembre 2023, l'arrêté préfectoral du 7 septembre 2023 fixant la liste des emplacements d'affichage en matière électorale pour le département de la Charente-Maritime.

Pour la commune, deux emplacements apparaissent, un situé

place de la mairie et l'autre route de Coucoussac à La Pinelle.

Lors du précédent scrutin européen en 2019, 34 listes s'étaient présentées en France. Ayant un nombre de panneaux limité, nous avons demandé que soit supprimé de la liste l'emplacement de La Pinelle.

DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT LAÏCITÉ

Dans le cadre de la loi CRPR (loi confortant le Respect des Principes de la République) une des dispositions prévoit la désignation d'un référent laïcité dans l'ensemble des administrations et services publics, l'obligation de formation de l'ensemble des agents publics au principe de laïcité et l'instauration d'une journée de laïcité le 9 décembre de chaque année dans l'ensemble des administrations.

Le référent laïcité est désigné à un niveau permettant l'exercice effectif de ses fonctions par :

- Le président du centre de gestion pour les collectivités territoriales et établissements publics, qui y sont affiliés à titre obligatoire ou volontaire.

Cette nomination devrait intervenir rapidement.

DM N° 2 – EMPRUNT SDEER AMORTISSEMENT SUBVENTION - IMPAYÉS

Monsieur le Maire expose:

Au vue de la situation comptable de la commune auprès du SDEER, il s'avère qu'un titre de 2023 n'est pas soldé (le titre 1116/2023 d'un montant de 4 359,17 euros).

Une décision modificative est nécessaire afin d'ajouter des crédits budgétaires au compte 041 afin de comptabiliser l'emprunt.

L'examen des comptes fait également ressortir un défaut d'amortissement d'une subvention portée au compte 204182 pour des travaux d'assainissement pluvial

d'un montant de 1 458,31 euros. Il s'agit de la dernière échéance d'amortissement et apparemment il n'a pas été prévu de crédit pour cette opération.

Enfin, il reste également une anomalie concernant le défaut de provision pour les impayés de plus de deux ans de la commune.

Compte-tenu de ces explications Monsieur le Maire propose que le Conseil adopte la décision modificative n° 2.

Après discussion, le Conseil à l'unanimité accepte la décision modificative n° 2.

ACQUISITION DE DEUX PARCELLES

Dans le cadre de la DECI, et après acceptation de notre proposition par Mr Ripley et Mme Mcquilkin, Monsieur le Maire propose que la commune fasse l'acquisition des parcelles H849 et H850 pour la somme de 850 €

A l'unanimité, le Conseil autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire auprès du notaire pour l'achat de ces deux parcelles.

ARRÊTÉ DE TITULARISATION

Son stage d'avant titularisation ayant été fait, l'arrêté de nomination stagiaire ayant pris fin, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a pris un arrêté en date du 1er octobre 2023 portant titularisation de Vincent Baudet en qualité d'adjoint technique territorial titulaire à temps complet. Il est classé au 7ème échelon de son grade.

FORMATION D'INTÉGRATION

En vue de sa titularisation, Monsieur le Maire a pris un arrêté de nomination stagiaire à temps non complet pour Marie-Ange Baptiste à effet du 1er septembre 2023 pour une durée d'un an. Au cours de cette période elle doit faire sa formation d'intégration qui aura lieu les 15 et 16 janvier 2024, 22 et 23 janvier 2024 et 30 janvier 2024.

CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE DÉTERMINÉE

Monsieur Stéphane Sia a signé son contrat à durée déterminée, du 16/10/2023 au 15/10/2024, pour une durée hebdomadaire de travail de 24 heures (les mercredis, jeudis et vendredis). Il entrera en fonction mercredi 18 octobre.

STAGIAIRE

Sur proposition de la Mission locale, et à sa demande, nous avons reçu en stage Loan Prévors du 25/09/2023 au 06/10/2023. Ponctuel et sérieux, notre agent s'est dit satisfait de son travail.

FIN DES TRAVAUX AUX LOGEMENTS COMMUNAUX

Les poêles des deux logements ont été réparés, la VMC du logement 1 a été changée et il ne reste plus que l'isolation par la cave qui sera faite dans les jours qui viennent par les employés communaux.

SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire, accompagné de Mesdames Fouchet, Gabeaud et Marchal, a reçu Madame Daganaud de la SEMDAS. Cette consultation avait pour but d'évoquer les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes. Après avoir recueilli les éléments nécessaires et fait une visite de la salle, Madame Daganaud devrait nous faire part de ses réflexions dans le premier trimestre 2024.

COMMANDE SIGNALÉTIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite aux vols et dégradations que nous avons subis, une commande a été passée pour 3 panneaux directionnels (Fresneau, La Pinelle, La Bonne Année) avec 2 fourreaux : 117,23 € + 4 balises de signalisations et leur socle : 94,66 € soit un total de 211,89 €.

BILAN PATA ET DÉRASEMENT DES ACCOTEMENTS

En ce qui concerne le PATA, la facture s'élève à 18 247,95 euros, il a été effectué par le Syndicat de la voirie sur trois jours. Monsieur le Maire donne le détail de chaque rue « réparées ».

Rue du Four	401,10 €
Rue du Palmier	218,40 €
Chemin de la Garenne	602,70 €
Chemin des Rentes	1 455,30 €
Chemin des Lichères	1 010,10 €
Rue du Logis	1 890,00 €
Chemin des Grands Prés	1 157,10 €
Chemin Fond Chapelier	888,30 €
Chemin des Froux	810,60 €
Chemin Champ Babinot	743,40 €
La ligne	598,20 €
Chemin chez Cousinot	1 005,90 €
Rue du Pré Nouveau	535,50 €
Route de Coucoussac	562,80 €
Rue du Petit Echo	432,60 €
Chemin de Massac	1 352,40 €
Chemin de Gourvillette	1 940,40 €
Route Matha/Gourvillette	777,00 €
Chemin du Bois Gillet	1 606,50 €

Pour ce qui est du débarnage, l'entreprise Martin a fini les travaux conformément au devis signé. Ne restent plus à faire, concernant les travaux de voirie 2023, que la rue de la Brulerie et le chemin du Bois Gripaille.

EFFACEMENT DES RÉSEAUX

Nous avons reçu la facture des travaux de génie civil télécom et le détail des travaux réalisés. Ces derniers s'élèvent à 18 883,49 euros TTC. Le premier remboursement au SDEER interviendra le 1^{er} juillet 2024 (3 776,70 euros). Suite à la réception des travaux par Enedis, la coupure a eu lieu le 9 octobre 2023.

PROPOSITION CELLNEX FRANCE

L'entreprise Cellnex France s'occupe de la gestion patrimoniale des équipements dont Ontower a

recupéré le contrat d'occupation de Free Mobile. A ce titre il nous propose de faire l'acquisition de la parcelle sur laquelle se trouve l'antenne du Bois Gillet.

Leur proposition comprend deux natures de transactions :

- Le rachat en pleine propriété de l'emplacement accueillant leurs installations,
 - Le rachat en cession temporaire d'usufruit de l'emplacement accueillant leurs installations. Cette option est pour une durée de 30 ans et nous permet de rester nu-proprétaire de l'emplacement.
- Le montant de leur proposition est le même dans les deux cas : 25 320 €.

Comme pour celle sur laquelle est implantée l'antenne Orange, le Conseil à l'unanimité se prononce contre la vente de la parcelle.

PARC ÉOLIEN

Nous avons reçu la redevance d'utilisation des voies du domaine public d'un montant de 3 193,80 € (3 000 € en 2022). D'autre part, les arbres fruitiers offerts par La ferme éolienne du Briou seront à récupérer le vendredi 27 octobre entre 17h00 et 20h00 sur le site, au pied de l'éolienne 4.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu la visite d'Alexandre Delaunay, chargé de projet chez Wpd, qui est venu nous informer qu'ils avaient commencé l'étude d'un projet sur la commune de Matha, en limite de Haimps, suite à l'accord du conseil municipal de Matha.

Enfin, nous avons reçu une lettre recommandée de VOLKSWIND à propos de la création d'un comité de projet et d'entrée au capital de la société de projet production énergie renouvelable de Bagnizeau. La commune peut intégrer ce comité étant donné que nous sommes situés à une distance de 6km du périmètre de l'installation. Si c'est le cas, nous devons dési-

gner un représentant qui participera aux réunions.

Après discussion, le Conseil, décide que nous ne prendrons pas part à ce comité de projet.

CONVENTION RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DES DISTANCES DE PLANTATION ENTRE PROPRIÉTAIRES VOISINS

Monsieur Christophe Comte, en partenariat avec Hennessy et la chambre d'agriculture, va planter une haie d'arbres de 150 m de long en limite de propriété communale.

Monsieur Christophe Comte ne prenant part ni à la discussion, ni au vote, Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer une convention relative à l'aménagement des distances de plantation entre Monsieur Christophe Comte et la commune.

Après en en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention.

COMMISSION ENVIRONNEMENT DU 29 SEPTEMBRE 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Odile Fouchet. L'ordre du jour de la réunion était : l'entretien du verger communal et la plantation d'une haie le long de la zone humide. En l'absence de la plupart des membres de la commission, la réunion a été annulée. Madame Fouchet informe le Conseil qu'elle ne réunira plus cette commission.

CLECT DU 2 OCTOBRE 2023

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) qui s'est tenue le 2 octobre à Essouvert.

La loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifie la répartition du produit de l'IFER relative aux installations éoliennes terrestres en présence d'un EPCI à FPU.



Désormais la fraction du produit de la composante IFER revenant aux communes s'élève à 20%, la part de l'EPCI passe de 70% à 50%.

Suite à cette modification, il a été décidé, vu les sollicitations des communes concernées, de verser une attribution de compensation correspondant à 20% du produit de l'IFER aux communes qui avaient un parc en activité avant 2019.

Cette attribution de compensation est fixée par rapport au tarif IFER 2023 (8,16 €/kW) et sera fixe.

CONFÉRENCE DES MAIRES DU 5 OCTOBRE 2023

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la conférence des Maires qui s'est tenue le 5 octobre à Essouvert.

Cette conférence avait pour objet la présentation de la loi EnR par le secrétaire général de la Préfecture et les services DDTM.

Les communes sont invitées à déclarer des zones d'accélération des Energies renouvelables.

Des réunions territoriales seront organisées avec Annie Poinot-Rivière, déléguée communautaire en charge des énergies renouvelables, pour nous aider dans la réalisation de document.

BILAN OCTOBRE ROSE

Madame Odile Fouchet fait le bilan de la marche solidarité

organisée par trois associations communales avec le soutien de la municipalité qui a eu lieu le 14 octobre. La présence de près de 70 personnes a permis de recueillir la somme de 365 euros qui sera versée à la ligue contre le cancer.

QUESTIONS DIVERSES

DECI

Une réunion avec les habitants du Cluzeau a eu lieu le 12 octobre afin de trouver un terrain sur lequel pourrait être posée une bâche. Il faut trouver un bout de terrain de 100 m² (10x10). La solution envisagée ne pourra pas se réaliser étant donné le refus du propriétaire du terrain auquel nous avions pensé.

RETRAIT DES MADRIERS SUR LE BRIOU

Une réunion du COPIL Retrait madiers prairie de l'Alleu et ajustement d'une mare à proximité, est fixée au mercredi 18 octobre à 17h30 au pont de remembrement à La Fontaine.

VENTE DE CHRYSANTHÈMES

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a autorisé Mr Fabien Pougnaud à venir vendre des chrysanthèmes les vendredis 20 et 27 octobre sur le parking de la salle des fêtes.

FIN DE LA SÉANCE : 22H40

RÉUNION DU 20 NOVEMBRE 2023

L'An deux mil vingt-trois, le 20 novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de HAIMPS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la mairie, sous la présidence de Thierry GOUJEAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 novembre 2023.

Présents :

M. BEZIAUD Pascal,
M. DERAZE Frédéric,
Mme FOUCHET Odile,
Mme GABEAUD Jennifer,
Mme GODIN Fabienne,
Mme GOGUET Aurélie,
M. GOUJEAUD Thierry,
Mme MARCHAL Géraldine,
Mme ROUSSELLE Océane.

Excusés :

M. COMTE Christophe,
M. RULLAND Alain.

Pouvoir :

Secrétaire de séance :
Mme FOUCHET Odile.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil à l'unanimité, accepte qu'un ajout soit fait à l'ordre du jour :

- Prime pouvoir d'achat exceptionnelle.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/10/2023

Après lecture du procès-verbal de la réunion de Conseil du 16 octobre, ce dernier est adopté à l'unanimité.

DROIT DE PRÉEMPTION

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'ont été reçues deux déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption pour lesquelles nous devons nous prononcer :

- Une maison d'habitation située rue des Écoles (28)
- Une maison d'habitation située rue des Écoles (26)

Le Conseil, à l'unanimité décide de ne pas préempter ces biens.

VÉRIFICATION BUTS DE FOOT ET PANNEAU DE BASKET

Monsieur le Maire informe le Conseil que nous avons reçu le rapport de vérification du BUREAU VERITAS suite à la vérification qui a eu lieu le 18 octobre 2023. Les quelques observations notées seront vérifiées par les employés communaux.

ACHAT DE MATÉRIELS

Suite à quelques problèmes mécaniques nous avons dû faire l'acquisition :

- D'une débroussailleuse guidon achetée à Espace Tardy au prix de 549,00 €
- D'un cardan complet pour le micro tracteur à Espace Tardy au prix de 547,28 €

DM N° 3 – PROVISION POUR TITRES ANNULÉS

Monsieur le Maire expose que cette DP porte sur la prise en charge du mandat n° 338 avec un dépassement de crédit de 438,32 € à l'article 673.

Ce mandat avait été fait en accord avec des personnes des finances publiques qui devaient régulariser une erreur faite par la trésorerie dans l'imputation d'un titre de loyer.



Le Conseil à l'unanimité accepte la décision modificative n° 3.

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Monsieur le Maire expose :

En application de la réforme de la protection sociale complémentaire, les employeurs publics territoriaux auront pour obligation de verser une participation financière aux agents qui adhéreront aux garanties d'assurance prévoyance au 1^{er} janvier 2025.

Les centres de gestion étant positionnés au cœur du processus de proposition de convention de participation aux collectivités de leur ressort, le Centre de gestion 17 travaille activement afin de nous proposer un accompagnement permettant de répondre à cette obligation. Son objectif est de nous mettre à disposition une offre économiquement intéressante proposant des garanties négociées au meilleur rapport qualité/prix.

Cette démarche implique d'une part une analyse préalable des données socio-économiques des territoires et d'autre part, le respect d'un calendrier contraint avec un cadre réglementaire nouveau et encore en évolution.

Au vu de l'intérêt d'une mutualisation pour obtenir des tarifs et des garanties adaptés, le Centre de gestion 17 nous propose de participer à la procédure lancée en lui donnant mandat, à la fois pour la négociation avec les organisations syndicales représentatives et pour la consultation.

Pour ce faire, le Conseil doit prendre et adresser une délibération donnant mandat au Centre de gestion ainsi que les données statistiques indispensables à la rédaction du cahier des charges de la consultation.

Bien entendu, au terme de la



consultation, si les conditions obtenues ne nous conviennent pas, nous aurons l'entière faculté de ne pas adhérer au contrat proposé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDE :

De se joindre à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le Centre de gestion de la Charente-Maritime prévoit de conclure conformément à l'article 25-1 de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 et de lui donner mandat ;

- Pour lancer la procédure de marché public nécessaire à sa conclusion

- Pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives.

De donner mandat au Maire pour déterminer avec le Centre de gestion les conditions de déroulement de la négociation et des modalités de conclusion de cet accord ainsi que pour approuver l'accord négocié conformément à l'article L224-3 du CGFP.

Prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalable-

ment afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de gestion dont la prise d'effet sera fixée au 1er janvier 2025.

FORMATION CONDUITE TRACTEUR

Suite à son embauche, Stéphane Sia a suivi une formation organisée par COP FORMATION, à Saint Hilaire de Villefranche les 8 et 9 novembre, sur le thème : Formation de conduite R482 Engins de chantiers CAT E Tracteur et ses accessoires.

Le coût de cette formation était de 229,00 euros net.

PRIME POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire expose :

Le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 précise les conditions et modalités de versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans la fonction publique territoriale.

Cette prime créée pour soutenir le pouvoir d'achat des agents publics percevant une rémunération annuelle brute inférieure ou



égale à 39 000 €. Contrairement aux autres versants de la fonction publique, le versement de cette prime est facultatif dans la fonction publique territoriale.

Si le Conseil municipal souhaite instaurer cette prime, il doit déterminer son montant, sans toutefois pouvoir dépasser des plafonds fixés en fonction d'un barème identique à celui qui s'applique à l'Etat et aux employeurs hospitaliers.

Elle est soumise aux cotisations et contributions de sécurité sociale ainsi qu'à l'impôt sur le revenu.

Nos trois agents étant concernés, Monsieur le Maire propose qu'on applique le même montant aux trois, sachant que deux seront proratisés en fonction du nombre d'heures travaillées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents

DECIDE :

D'attribuer la prime pouvoir

d'achat exceptionnelle à ses agents,

D'en fixer le montant à 800,00 € pour Vincent BAUDET, 457,12 € pour Dany BAGNAS et 114,32 € pour Marie-Ange BAPTISTE.

Cette prime exceptionnelle sera versée en une fois au mois de janvier 2024.



CONSEIL D'ÉCOLE DU 09/11/2023

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Jennifer GABEAUD qui fait le compte rendu du dernier conseil d'école.

COMITÉ SYNDICAL

DU 14/11/2023

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Aurélie GOGUET qui fait le compte rendu du dernier comité syndical du SIVOS Haimps-Sonnac.

APPROBATION DE LA CLECT

DU 14/11/2023

Vu la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 des finances pour 2019 modifiant la répartition du produit de l'IFER relative aux installations éoliennes terrestres en présence d'un EPCI à FPU,

Vu les sollicitations des communes concernées,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées (CLECT) du 2 octobre dernier, proposant le versement d'une attribution de compensation aux communes concernées, Concernant que les conseils municipaux disposent d'un délai de trois mois à compter de la

transmission de ce rapport, pour l'approuver à la majorité qualifiée prévue à l'article L.5211-5 du CGCT.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter l'approbation du rapport de la CLECT du 2 octobre 2023 entérinant le versement d'attribution de compensation concernant l'IFER éolien aux communes exclues de la répartition jusqu'à la loi de finances 2019.

- Rappelle que le Conseil communautaire procédera à la correction des attributions de compensation 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents

DECIDE:

D'approuver le rapport de la CLECT du 14/11/2023

BILAN DES TEMPÊTES ET DE LA CRUE

Monsieur le Maire fait le bilan des dommages occasionnés par les tempêtes Ciaran et Domingos ainsi que par la crue du Briou.

Quelques arbres se sont retrouvés à terre sur nos chemins, une rue a été coupée par l'eau et surtout le hameau de La Pinelle s'est trouvé sans électricité pendant près de 36 heures.

AIRE DE JEUX DU PARVET

Suite à la chute du saule pleureur sur l'aire de jeu, deux panneaux grillagés sont à remplacer et un poteau est à redresser. Le saule a été tronçonné mais notre employé communal n'a pas eu le temps de sortir le bois avant que l'aire ne soit inondée (le lendemain matin).

On attend la fin de la crue pour voir comment les jeux auront supporté l'eau.

Il n'y a pas de prise en charge par l'assurance.

TRAVAUX SUR LE BRIOU

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a eu une réunion du COPIL (Comité de pilotage) le mercredi 18 octobre 2023 avec le Symba et le président de la Gaule mathalienne. Il fait ensuite la présentation des travaux prévus pour le retrait des madriers placés sous le pont de remembrement avec l'installation d'un radier en amont (aménagement d'une rampe de 7m de long en apportant du cal-

forcément quelque chose, et rien n'est obligatoire pour les particuliers dans ces zones. Cependant, il existera une puissance minimale à atteindre sur tout le territoire, mais elle n'est pas encore fixée par le Préfet.

A partir du moment où notre dossier d'accélération sera validé par la Préfecture, et dans un deuxième temps seulement, nous pourrions créer des zones d'exclusion.

Notre dossier doit comporter une délibération, un courrier démontrant notre volonté en faveur des énergies renouvelables (pré-



caire) et l'ajustement d'une mare dans la zone humide.

Les travaux avaient été prévus début novembre mais la crue du Briou les a empêchés.

ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Jennifer GABEAUD afin qu'elle fasse le compte rendu de la réunion à laquelle ils ont assisté à Matha le 15 novembre.

Les zones d'accélération ne veulent pas dire qu'il s'y passera

sence de deux éoliennes sur notre commune), des zonages par catégorie de production. Ce dossier pourra être transmis par le site d'IGN.

Une concertation (peu importe sa forme) auprès des habitants est conseillée.

Un groupe de travail sera constitué pour préparer ce dossier afin qu'il soit présenté en Conseil.

NOËL DES ENFANTS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Odile FOUCHET qui

rappelle au Conseil que le Noël des enfants aura lieu le dimanche 10 décembre. Deux principales activités seront organisées :

- 0-7 ans et 7-10 ans : conte de 25 à 40 minutes
- Les plus de 11 ans : cinéma avec la projection du film THE MARVELS à Matha

Il y aura des stands de jeux, maquillage, plastique fou et bricolage manuel (dessins, lettre au Père-Noël).

Un ramassage sera organisé en tracteur et remorque : départ de Fresneau, puis à la mairie et au bout de la rue de Ferronnerie.

Goûter avec gâteaux maison et jus de fruits, le sapin a été commandé à la vente organisée par l'APE et organisation d'une séance photo avec le Père-Noël.

DÉCORATIONS DE NOËL

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Géraldine MARCHAL qui fait le bilan de cette activité. Il y avait 9 enfants et 3 adultes à l'atelier peinture, 2 hommes et 4 femmes à l'installation et au rangement et quelques-uns sont venus à l'heure du goûter. Les décorations ont été finalisées le samedi

18 novembre et elles seront installées début décembre dans le village.

ÉCHOS DU PAYS N° 181

Monsieur le Maire présente l'analyse des résultats obtenus suite à l'enquête de satisfaction faite auprès des lecteurs de notre bulletin municipal.

Afin de faire jouer la concurrence, un devis avait été demandé à l'Imprimerie Rochelaise pour l'édition du jour. Compte tenu de leur proposition, nous ne donnerons pas suite et continuerons avec SEDI.

QUESTIONS DIVERSES

LOGEMENTS COMMUNAUX

La vasque est posée depuis le 23 octobre et le plombier viendra changer le mécanisme des toilettes. L'électricien a effectué le contrôle de la VMC du deuxième logement.

BILAN DE LA REMISE DES ARBRES FRUITIERS

Compte tenu du mauvais temps la distribution avait été délocalisée au hangar communal. Le camion du fournisseur est arrivé

avec deux heures de retard et la moitié des arbres. Les autres ont été livrés le lendemain matin.

Finalement, ce sont 433 arbres fruitiers qui ont été distribués pour les habitants des communes de Haimps et de Massac.

BILAN DE LA CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

C'est en présence d'une cinquantaine de personnes que la cérémonie s'est tenue. Pour la première fois elle était sonorisée et René Baptiste, notre porte drapeau, s'est vu remettre par la FNACA un écusson et un diplôme pour 20 années de fonction.

DATE DE LA CÉRÉMONIE DES VŒUX

La date de la cérémonie des vœux 2024 est fixée au vendredi 12 janvier à 19h00.

CYCLAD

Madame Jennifer GABEAUD informe le Conseil qu'au 1er janvier 2024 la collecte des déchets organiques est obligatoire. Elle a contacté Mr MORILLON, la commune ne sera pas équipée de bacs collectifs pour le moment, mais dans un premier temps une distribution de composteurs sera organisée auprès de tous les foyers. L'équipe qui en est chargée nous contactera.

DATES DES SOIRÉES CONTÉES

Madame Odile FOUCHET informe le Conseil que trois dates ont été fixées pour l'année 2024 : les 11 février, 7 avril et 10 novembre. L'animation débutera à 17h00 et sera suivie d'un moment convivial.



FIN DE LA SÉANCE : 22H45



LE LOGIS DE FRESNEAU

Un peu d'histoire

Un aveu rendu en 1572 montre que la seigneurie de Fresneau relevait du seigneur de Thors. Elle comprenait une « tour, châtel et châtellenie terre et seigneurie et bourg de Fresneau » avec haute moyenne et basse justice. Jehan de Montigny est signalé comme seigneur de Fresneau en 1483. Quelques années après, en 1502, Pierre de Montalembert, premier maréchal des logis du Roi, portait le titre de seigneur de Fresneau. Sa petite fille épousa, en 1551, Jehan de Puyguyon auquel elle apporta la terre. Renée de Puyguyon l'a transmise ensuite à Ambroise de Montalembert de Granges. A la suite d'une saisie au préjudice de leur fils Philippe de Granges, le château fut adjugé en 1633 à Pierre Rousseau, sieur de la Barde. Par mariage, la famille Ponthieu en prend possession vers 1667.

A la suite de mariages et de transactions, la seigneurie appartient indivisément, en 1789 à Françoise de Nesmond et à Alexandre Leconte, seigneur du Theil. A la révolution, François Arnoul de La Porte du Theil de Fresneau y habite. Il meurt sans descendance à Paris, le 23 germinal an IV. Au début du XXème siècle, le château de Fresneau

appartenait à la famille Charrier de Lamoreau.

La légende de l'adjudication du logis

Les seigneurs de Fresneau, partant pour l'exil, enfouirent, dit la légende, dans un rayon de quelques centaines de mètres du château, un trésor qui ne put jamais être trouvé.

Mais l'ensemble de leurs biens fit partie, peu de temps après, de la vente des biens des émigrés (loi du 17 juillet 1793). Cette vente aux enchères par lots (pour permettre l'acquisition par de petits possédants) fut faite quelques temps plus tard.

Ce jour-là, dans la grande cour du logis abandonné, autour de la table du commissaire du Gouvernement, des notaires et de l'agent municipal (plus tard le Maire), était rassemblé beaucoup de monde, dont pas mal de curieux.

Depuis quelques mois, les acheteurs potentiels s'étaient difficilement réparti des lots, tout en se méfiant les uns des autres. Ce climat de suspicion était entretenu par des mouchards qui, ce jour-là, plaisantaient beaucoup. Quand la vente commença, on vit entrer par le portail, grand ouvert, un homme grand, ba-

sané, au regard froid, tirant par la bride un âne lourdement chargé. Il soutint les enchères et obtint tous les lots. Quand on lui demanda sa caution, il se tourna vers son âne et répondit : « la voilà », dévoilant les louis d'or contenus dans les sacoques, pour payer sur le champ.

L'assistance se rappela avoir aperçu, quelques jours avant, l'homme dans l'allée bordant la métairie, examinant de loin, le logis et l'ensemble du domaine. Il se transmit que c'était « un ancien corsaire ». Effectivement, jeune, Louis Collat avait émigré en Amérique ; il y avait fait fortune et, revenu dans son village natal de Champniers-sur-Charente, avait acheté plusieurs domaines.

Les armoiries



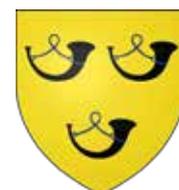
Montalembert



Puyguyon



Ponthieu



Nesmond



Du Theil

Le dessin de Philippe



VOS PHOTOS



Colin JOHNSON



Thierry GOUJEAUD



Jennifer GABEAUD



Yohan DERAZE